



Suivi éditorial et mise en page :
Macha Publishing.

Crédit couverture : © MasterTux/Pixabay
7, place des Martyrs-de-l'Occupation-Allemande
92110 Clichy
<http://www.editions-marieb.com>
© Éditions Marie B
ISBN 978-2-49276-318-2

Martine Abrous
Jonathan Bonjean
El Yamine Soum

MANIFESTE POUR UNE PLATEFORME EMPLOI-LOGEMENT

EDITIONS
MARIE B



Avant-propos

Après la pandémie qui vient de nous frapper (et rien ne dit qu'elle soit achevée) se profile désormais une crise majeure, durable et sans précédent (énergie, inflation, transport, climat).

Il est clair que cette crise aux conséquences multiples et imprévisibles touchera de plein fouet les plus démunis et précaires, *public traditionnel* de l'aide sociale, mais aussi des artisans, des étudiants, des chefs d'entreprise, des soignants, des enseignants, qui, faute de logement proche de leur emploi, envisagent de se reconvertis, de tout quitter, parfois de renoncer au salariat. Certains veulent créer leur propre emploi, d'autres travaillent au noir, cumulent revenus de travail et d'assistance. On observe des retours chez les parents à plus de 25 ans, voire à 40 ans, parfois avec les enfants...

Comment soutenir les mobilités résidentielles, repenser les manières d'habiter et de travailler pour les internes, aides-soignants mal logés¹, les locataires endettés, quand selon **la 7^e édition du « Regard sur le mal-logement en Europe 2022 » de la Fondation Abbé Pierre et de la FEANTSA**, dans l'Union européenne, depuis la pandémie de covid 19, 8,3 % des

1. Voir Egora.fr, Marion Jort le 11/05/2022 : Selon une enquête pour améliorer le logement des internes en médecine générale d'Île-de-France, « On constate que 75 % des internes vivent à Paris intra-muros. Mais aussi que les principaux départements de médecine générale proposent des stages externalisés et donc dans tout le territoire d'Île-de-France. En parallèle, on sait que l'accessibilité aux stages est compliquée dès que le temps de trajet est supérieur à 1 h/1 h 30 », détaille Charles Sfeir, chargé de mission au sein du pôle social et logement.

ménages pauvres se trouvent en situation d'impayé de loyer ou de remboursement d'emprunt immobilier, que cette part a augmenté de 20 % dans l'UE 27, et ce, seulement entre 2019 et 2020 (selon Eurostat EUSILC) ?

Travailler et se loger, c'est un casse-tête pour les demandeurs d'emploi-logement alors que des patrons cherchent désespérément à recruter – 1100917 postes étaient à pourvoir en juin 2022, en Île-de-France, en Auvergne-Rhône, en Nouvelle-Aquitaine, des emplois de vendeurs, de caissiers, de services à la personne, d'aides-soignants, d'aides ménagères, d'ouvriers dans l'agroalimentaire, sur les chantiers, des emplois de maçons, de magasiniers dans la distribution, de saisonniers dans l'agriculture.

Réunir, donc, ces employeurs, les bailleurs et les DEL eux-mêmes est une nécessité pour ces derniers. Il est temps de s'inspirer de leurs stratégies d'adaptation, d'innovation.

Car si certains ont réussi tant bien que mal à s'adapter, d'autres subissent la déshumanisation de l'administration : ce sont les chômeurs mal logés, les nouveaux habitants des petites villes qui finalement se trouvent en concurrence avec les clients Airbnb pour dégoter un logement.

Ils sont de plus en plus nombreux, d'ailleurs, à échouer eux aussi dans le système de l'aide sociale et même celui de l'aide sociale d'urgence qui dure. Ils font la tournée des hôtels – pas ceux de Booking, ceux des marchands de sommeil. Certains restent sur le carreau, d'ailleurs, car ce système lui-même est saturé, et réfugiés et SDF sont finalement parfois mis en concurrence du point de vue de certains agents des centres communaux d'action sociale chargés de leur accueil et de leur orientation.

Dans ce contexte de crise économique, sanitaire, environnementale, les élus qui aspirent à remettre sur le marché des logements

vacants, à rénover le parc vétuste, à prendre en compte les besoins des travailleurs mobiles sont intéressés par une nouvelle piste que nous proposons dans cet ouvrage : la plateforme locale emploi-logement.

Elle serait le maillon manquant pour répondre aux besoins des demandeurs d'emploi-logement : population hétérogène de jeunes, de seniors, de parents, de célibataires, de diplômés, de non-qualifiés, de personnes vivant depuis longtemps sur le territoire, de nouveaux arrivants.

Ces élus sont conscients de la difficulté : la mise en place d'un tel outil suppose une transformation des pratiques d'accompagnement des personnes, un dialogue avec le secteur privé, un certain décloisonnement institutionnel...

Réhumaniser, donc, l'administration : c'est ce que prône la Défenseure des droits, Claire Hédon, dans son dernier rapport consacré en partie à la dégradation des services publics, « aux effets délétères du tout numérique ».

Cette plateforme locale basée sur la construction inédite d'une relation triangulaire entre employeurs, bailleurs et DEL – demandeurs d'emploi-logement – serait, si elle venait à exister, bien ancrée dans la ville, le village. Afin que les protagonistes se parlent en direct : en vrai.

Ils s'appuient sur le numérique, outil de la plateforme locale – fichier de la cohorte de DEL, cartographie numérisée des biens et emplois à louer et à pourvoir, indicateurs d'évaluation... Le numérique serait dans cette perspective un instrument au service des personnes qui ne sont plus des numéros (numéros d'allocataire, d'identifiants Pôle emploi, numéros uniques de demandeurs de logement...).



Remerciements

Il est impossible de nommer ici tous les nombreux contributeurs : les demandeurs d'un emploi-logement rencontrés depuis des années, les professionnels du travail social, les employeurs, les bailleurs, les chercheurs, les élus, les cadres des services publics et associatifs... Sans eux, ce manifeste n'existerait pas.

Cette belle histoire a démarré à Bergerac en juin 2018, le jour où Corine Aubineau nous a présentés à Daniel Garrigue, maire de Bergerac. Il a confié ce merveilleux projet à Jonathan Prioleaud, maire adjoint devenu maire en 2020 de Bergerac, qui a fédéré et impulsé des débats de qualité en 2019 dans cette commune. Nous remercions également Rhizlane Robin, élue chargée de l'emploi, et Bruno Grenouillet, talentueux chargé de mission de la politique de la ville en 2019, pour leur appui dans l'animation des ateliers de réflexion avec les partenaires du territoire.

Cette aventure s'est propagée ensuite à Tarbes avec la Direction de la solidarité départementale des Hautes-Pyrénées : Valérie Guarinos et Gaëlle Vergés ont tenu le cap des animations en plein covid avec les partenaires du département, les services de l'État associés.

Nous remercions Christophe Lecomte, directeur départemental adjoint DDCSPP des Hautes-Pyrénées, pour son appui en ayant organisé l'interface avec la DREAL.

Merci à la DREAL-Occitanie qui a documenté par la statistique et sa réflexion le diagnostic partagé de Tarbes.

Nous remercions aussi Nathalie Assibat, directrice générale adjointe départementale, qui a prêté attention à l'idée de la plateforme locale lors d'un colloque à Paris.

Nous remercions également les amis et soutiens : Sonia Soum, Lady Sow, Djida Techtach, Rachida Belkacem, Véronique Chevaillier, Naoual El Ouhta et Nadia Attaf.

Merci enfin à Monique Besançon-Faugère, qui nous a conseillés tout au long de ce travail d'équipe : nous lui offrons le mot de la fin... – ou celui du commencement? – de Tarbes.

Martine Abrous, docteure en sociologie (mention Sociologie du pouvoir politique-institutions, sociétés) est chercheure, associée au Centre Pierre Naville, membre du collège de l'Observatoire national de l'action sociale. Qualifiée Maître de Conférence, ses enseignements portent sur la politique de la ville, le travail social, les politiques d'insertion, les politiques du logement et de l'emploi (Paris 13^e, Centre National de la Fonction Publique, Instituts du Travail Social, Institut Catholique de Paris).

Depuis plus de trente ans, elle mène des recherches (actions à l'interface du secteur public ou privé, des populations dites exclues) concernant les gens du voyage en région bordelaise, les favelados brésiliens, les allocataires du RMI et du RSA, ainsi que les personnes sans domicile fixe. Dans le cadre du plan stratégie pauvreté, elle a co-piloté des études sur le lien travail-habitat avec des collectivités territoriales, en Nouvelle-Aquitaine (2019), ainsi qu'en Occitanie (2019-2021).

Jonathan Bonjean est enseignant en histoire. Il travaille sur les questions sociales contemporaines, notamment les questions du logement et de l'emploi.

Auteur éclectique, il a écrit *Paroles de Zhao l'éléphant dans le palais des papillons*. Par ailleurs, il a participé à des travaux sur la commission Dalo et a travaillé à l'Agence nationale pour l'information sur le logement (ADIL 93). Dans le cadre associatif, il a également animé des ateliers en milieu carcéral.

El Yamine Soum est sociologue, auteur, formateur, conférencier et enseignant en sociologie. Il est l'auteur de plusieurs ouvrages sociétaux : *Discriminer pour mieux régner* et *Les nouveaux défis de l'éducation*.

En janvier 2012, il publie *La France que nous voulons*. Cet ouvrage se veut résolument *francoptimiste* et vient « irriguer de

propositions » le débat public, avec un regard jeune sur des thèmes économiques aussi variés que l'industrie, l'agriculture, le développement durable ou encore la question de la dette. Acteur associatif, il intervient régulièrement dans les médias internationaux et français, ainsi qu'en prison avec l'association 100 murs.

Droits du travail et du logement

1793 : Déclaration des droits de l'homme et du citoyen du 24 juin

« Les secours publics sont une dette sacrée. La société doit la subsistance aux citoyens malheureux, soit en leur procurant du travail, soit en assurant les moyens d'exister à ceux qui sont hors d'état de travailler. » (article 21)

1946 : Préambule de la Constitution du 27 octobre

« Tout être humain qui, en raison de son âge, de son état physique ou mental, de la situation économique, se trouve dans l'incapacité de travailler, a le droit d'obtenir de la collectivité des moyens convenables d'existence. La Nation assure à l'individu et à la famille les conditions nécessaires à leur développement. Elle garantit à tous, notamment à l'enfant, à la mère et aux travailleurs âgés, la protection de la santé, la sécurité matérielle, le repos et les loisirs. »

1948 : Déclaration universelle des droits de l'homme :

« Toute personne a droit au travail, au libre choix de son travail, à des conditions équitables et satisfaisantes de travail et à la protection contre le chômage. » (article 23)

1988 : Loi du 1^{er} janvier sur le revenu minimum d'insertion :

« Toute personne qui, en raison de son âge, de son état physique ou mental, de la situation économique, se trouve dans l'incapacité de travailler, a le droit d'obtenir de la collectivité des moyens convenables d'existence. L'insertion sociale et professionnelle des personnes en difficulté constitue un impératif national. Dans ce but, il est institué un revenu minimum d'insertion, mis en œuvre dans les conditions fixées par la présente loi. Ce revenu minimum d'insertion constitue l'un des éléments

d'un dispositif global de lutte contre la pauvreté, tendant à supprimer toute forme d'exclusion, notamment dans les domaines de l'éducation, de l'emploi, de la formation, de la santé et du logement. (article 1)

2007 : Loi du 5 mars sur le droit opposable au logement « DALO » :

« Le droit à un logement décent et indépendant, mentionné à l'article 1^{er} de la loi n° 90-449 du 31 mai 1990, visant à la mise en œuvre du droit au logement, est garanti par l'État à toute personne qui, résidant sur le territoire français de façon régulière et dans des conditions de permanence définies par décret en Conseil d'État, n'est pas en mesure d'y accéder par ses propres moyens ou de s'y maintenir. »

INTRODUCTION :

Une crise majeure

El Yamine Soum

Coût du logement et mutations sociales

Alors que l'emploi précaire constitue l'horizon principal d'intégration pour une partie grandissante de la population, le contrat à durée indéterminée à temps plein demeure un critère décisif dans la sélection des candidats à l'accès au logement.

C'est le constat clé d'une analyse de la précarisation des *parcours résidentiels*, phénomène qui concerne nombre de salariés, de travailleurs pauvres, a fortiori les demandeurs d'emploi-logement. Dissocier les problématiques d'emploi et de logement ne peut être opératoire. La population touchée par ces phénomènes se compose de chômeurs, d'allocataires du RSA isolés, qui ne peuvent pas compter sur les ressources familiales, mais également d'une part grandissante de salariés².

Dans le même temps, logiquement, la part du budget des ménages consacrée au logement ne cesse d'augmenter en France, notamment pour les foyers les plus modestes³. La baisse du pouvoir d'achat, souvent dénoncée, constitue donc l'un des effets de la hausse des prix du logement. Ce phénomène suscite un indéniable ressentiment, ainsi qu'un sentiment de déclassement social qu'entretiennent ces « difficultés rencontrées par les ménages pour s'inscrire dans un parcours résidentiel ascendant, c'est-à-dire accéder à un logement autonome, [...] confortable et adapté à la taille du ménage, ou encore accéder à la propriété⁴ ».

Cette situation est indissociable de la consolidation de « villes coffre-fort ». Pour les métropoles du monde entier, en compétition

2. Voir Meunier, Jules-Mathieu, Le lien emploi-logement « *la prise en charge syndicale de la question du logement à l'épreuve des transformations du travail et de l'emploi* », Dans La Revue de l'Ires 2019/2 (n 98), pages 83 à 111. Les différentes formes d'emplois précaires, l'intermittence ou la faiblesse des revenus, ainsi que la perte d'emploi et le risque d'insolvabilité qu'elle recèle pour les ménages, sont autant de facteurs de fragilisation sur le marché du logement.

3. <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4764315#titre-bloc-1>

4. Meunier, Jules-Mathieu, cf. supra.

pour attirer hauts revenus, investisseurs et entreprises, l'inaccessibilité de certains espaces à la plupart des ménages constitue un enjeu de mise en scène, ainsi qu'un sacrifice jugé nécessaire à cette mimétique de la concurrence internationale. Cette tendance contribue à la formation de poches de richesse extrême⁵, de glacis gentrifiés et d'espace urbain, concentrant emplois et activités se dilatant perpétuellement, toujours à la recherche de davantage d'espace.

Des villes comme Londres, Dubaï, Singapour, New-York, constituent les modèles construisant ce récit de la métropole-monde, dans lequel les classes les moins dotées se voient refoulées des centres et doivent se loger en banlieue ou dans l'espace périurbain. Outre les différentes formes de la clochardisation, résurgence des formes du paupérisme, ce sont les travailleurs, les citoyens de tous bords qui sont potentiellement touchés. Le développement croissant de la colocation, du logement Airbnb, voire de l'occupation d'espaces délégitimés de type squat ou caravane, constituent des réponses de logement alternatif de populations très diverses à cette relégation⁶.

Pour tous ceux qui en jouissent, le logement en tant que lieu de vie porte le reflet de ces transformations sociales. Les paroles du chanteur Oxmo Puccino en parlent : « *Casanier, mais fenêtre ouverte sur le monde entier* », comme traduction d'une volonté de temporalité propre et collective, d'un désir de dedans et de dehors, l'un n'étant pas possible sans l'autre. C'est la conscience de la continuité entre les deux espaces, l'un et l'autre se conditionnant mutuellement.

-
5. Lefèvre Bruno, Moullart Michel, Occhipinti Sylvie (1991), *Politique du logement. 50 ans pour un échec*, Paris, L'Harmattan, collection « Habitat et sociétés ».
 6. Des travaux ont cependant montré qu'il existe un goût répandu pour une forme de précarité volontaire dans différentes classes d'âge et d'origine sociales différentes. Voir Nicole-Drancourt (Chantal), Roulleau-Berger (Laurence), *Les jeunes et le travail en France, 1950-2000* Paris, PUF, 2001 ; Roulleau-Berger (Laurence) *La rue, miroir des peurs et des solidarités*, PUF, 2004.

Nous observons néanmoins plusieurs réalités. D'un côté, ceux qui parviennent à concilier chez eux l'intimité, projection de l'individualité et espace du sacré. De l'autre, tous ceux qui ne peuvent pas accéder à cet espace du logement. Tandis que des adolescents investissent leur chambre comme un lieu d'affirmation, d'expérimentation et d'élaboration d'eux-mêmes⁷, la presse alerte sur les milliers d'enfants en errance. Le Collectif des Morts de la rue signalait en 2019 de nouveaux cas de sans-abris, décédés, le plus jeune avait 16 ans.⁸

Dans un monde de plus en plus fragmenté, marqué par une forte violence sociale et l'effondrement des représentations familiales traditionnelles, des parcours façonnés par l'exil, le divorce, la mobilité plus ou moins contrainte, l'accès pour chaque enfant à un tel espace de stabilité et de sécurité complémentaire aux lieux de socialisation constitue un enjeu décisif de notre monde social. Il pourrait faire l'objet d'un choix politique fort pour qui s'en donnerait les moyens. Il apparaît banal de le dire, mais de la même façon que nous reconnaissons de manière universelle et inconditionnelle un droit à l'éducation et à la santé pour chaque enfant, il serait cohérent de revendiquer pour ces mêmes enfants un droit à un espace de sécurité et d'intimité. Nous en sommes loin.⁹ Dans ce contexte, notre proposition concrète réaffirme plus qu'un droit au logement : celui d'un droit à un logement de qualité. Une telle ambition serait à même de produire

7. <https://journals.openedition.org/strenae/1261>

8. Julien Damon, *La Question SDF, Critique d'une action publique* Collection Le Lien social PUF, 2012. Selon l'auteur, « le recensement est difficile, la notion de sans-abri renvoie à une myriade de situations : être complètement à la rue, y rester jour et nuit, vivre dans des centres d'hébergement (ponctuellement ou durablement), jusqu'à une fraction importante du mal-logement, des personnes logeant dans des squats, des campements, ou encore, à la périphérie du sans-abrisme, des individus qui vont d'ami en ami, de connaissance en connaissance, d'hôtel meublé en hôtel meublé, etc.». L'INSEE définit le sans-domicile comme quelqu'un qui a dormi la nuit précédente de l'enquête dans un endroit non-dédié à l'hébergement (rue, abri de fortune, etc.) ou qui a eu recours à un service d'hébergement (centre, foyer), alors que le sans-abri dort dans un endroit non-dédié à l'hébergement de façon habituelle.

9. Cf. rapport Fondation Abbé Pierre.

une véritable rentabilité politique sur une période de dix ou quinze ans. Ce serait une manière de réaffirmer le chez-soi en tant qu'espace de sécurité, tout en intégrant les nouveaux enjeux qui s'y rattachent.

Crise sanitaire et environnement

La crise sanitaire et les confinements successifs ont produit une révolution du regard porté sur le domicile. Il est impensable aujourd'hui de le concevoir autrement que sous l'angle de la polyvalence : télétravail, école à la maison, sport à domicile, sont autant d'exemples d'activités venant s'incorporer aux fonctions traditionnelles du logement. À cela s'ajoute le temps consacré aux divers écrans, toujours plus conséquent dans notre quotidien, depuis les années 2000. C'est l'espace du spectacle, du flux spectaculaire qui tend à ne plus s'interrompre, à la faveur des différentes plateformes de streaming ou encore des ressources vidéo disponibles sur internet, au détriment des lieux dédiés à une expérience collective du spectacle (cinéma, théâtre, musée, etc.). Si on peut déplorer l'isolement induit par cette expérience solitaire ou familiale du spectacle, qui oblitère la confrontation à l'espace public, il n'en demeure pas moins que ces transformations des pratiques culturelles traversent toutes les classes sociales et doivent être prises en compte.

Les adolescents en errance dans des centres d'hébergement aspirent, eux aussi, à la chambre refuge. Le présent manifeste vient le signifier par quelques exemples dans le chapitre sur la plateforme DEL.

La crise sanitaire révèle des inégalités face à ces transformations : certains peuvent réfléchir à leurs choix d'installation quand d'autres sont assignés à résidence ou encore à la rue. Finalement, la pandémie a révélé combien le logement est

un déterminant de la santé, au sens large de la définition que donne l'OMS¹⁰.

Prendre en compte le risque sanitaire et les choix de vie, un certain désir de vivre ailleurs pour se sentir mieux, c'est l'ambition d'une volonté d'articuler travail et habitat, fil rouge du présent manifeste. Notre proposition a ses limites : il n'est pas question de vouloir ici embrasser toutes les causes, ni prétendre contribuer à la résolution de défis colossaux pour réduire la fracture sociale, dans un contexte d'ailleurs de changement climatique, qui aura lui aussi un impact profond sur nos modes de vie. La pollution de l'air, la montée des eaux et les températures extrêmes dans les villes engendreront à terme de grands changements sociétaux.

Néanmoins, notre démarche, en s'inscrivant dans une logique de localité, pourra déjà se prévaloir de ne pas augmenter le mal, voire de converger avec certaines des évolutions induites par ce changement de paradigme sur le lien habitat-travail. Des innovations voient le jour en matière de logement ou d'habitat. Notons par exemple qu'à ce titre, en Touraine, soixante-seize logements ont récemment été associés à un projet de ferme maraîchère dans la ville, au sol et sur les toits¹¹. C'est une autre manière de construire et de vivre qui se dessine, avec les prémisses de l'invention ou de la réinvention d'un logement différent, ou inspiré de formes traditionnelles, plus ou moins oubliées¹². Cet habitat devra également prendre en compte de nouvelles contraintes énergétiques.

10. Voir en ligne : <https://www.who.int/fr/about/governance/constitutionprémambule> de la Constitution de l'Organisation Mondiale de la Santé. Son article premier « La santé est un état de complet bien-être physique, mental et social et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité ».

11. <https://www.lanouvellerépublique.fr/tours/l-agriculteur-urbain-enfin-arrive-aux-jardins-perches>

12. Lors d'une séance de présentation de la Plateforme DEL à Bordeaux, Emmanuelle Ajon élue, qui avait la charge de l'habitat en 2020, avait souligné que la Ville déployait des initiatives pour repenser de nouvelles formes d'habitat, prenant en compte les questions écologiques ainsi que les besoins d'habitat transitoires, liés à certains types d'emplois.

Une nouvelle géographie française

Cependant, cette volonté se heurte à une réalité territoriale : la désertification de certains territoires s'accompagne de la mort progressive des services médicaux et publics dans de nombreuses communes de France. Ce contraste est saisissant entre les métropoles mondialisées et bien équipées en services, et les périphéries populaires.

Cette problématique est indissociable de celle du vaste parc de logements vacants. À titre d'exemple, la Martinique, qui vit un exode de sa jeunesse et un recul de sa population, est un territoire particulièrement touché par ce phénomène. Des élus communaux tentent parfois de contacter les familles, afin que les logements soient remis sur le marché, ou de convertir les bureaux vacants en habitations. De la même manière, à Bergerac, les élus alertaient leurs partenaires de territoire lors des ateliers de réflexion sur la Plateforme DEL : « Cette proposition pourrait permettre de reprendre possession de vieux logements indignes inoccupés ou loués sans vergogne dans le centre-ville. »¹³

La précarisation est plus forte dans les bassins d'emploi, dont la structure économique est marquée par la mono-activité et où les fluctuations de secteurs engendrent un facteur de vulnérabilité pour les habitants de certains quartiers. Dans ce type de configuration, les risques produits par le fonctionnement du marché de l'emploi se diffusent au territoire via les effets qu'ils produisent sur le parc de logement (hausse du taux de logements inoccupés, délabrement du patrimoine immobilier, problème de décence des logements). La dissociation spatiale de l'habitat et de l'emploi est devenue en quelques décennies

13. Propos du maire-adjoint en charge de l'habitat, relayé par la maire-adjointe en charge de l'emploi, lors d'une séance de réflexion en octobre 2019 à l'Hôtel de Ville.

un processus commun à un grand nombre de bassins d'emploi. Les distances générées par l'étalement urbain sont également au cœur des problématiques collectives. Migrations quotidiennes, pollution, coût du carburant et difficulté accrue d'accès à l'emploi affectent durablement certains territoires enclavés, qui paient le prix de la métropolisation. Des propositions pour l'emploi doivent s'appuyer sur les dynamiques propres à cette géographie française, c'est pourquoi la prise en compte des liens entre habitat et activité est nécessaire.

La plateforme Demandeur-emploi-logement : un enjeu de décloisonnement

Cette crise du logement ne saurait donc être dissociée de la problématique économique, sociale et environnementale. Au carrefour de ces questions se dessine une nouvelle idée de *l'emploi*. Donner du sens à son travail est indissociable d'un désir de plus en plus formulé d'autonomie, de rejet du *bullshit job* pointé du doigt par David Graeber¹⁴. Cette dénonciation ne constitue pas du tout un refus du travail, mais plutôt une frustration de ce désir de travail, mal canalisé dans des emplois de services, souvent dénoncés et délaissés par de jeunes actifs, bien que ce public soit loin d'être le seul concerné par ce phénomène. Ce travail vide de sens serait justement celui qui se désintéresserait de toute forme d'ancre territorial, qui refuse le territoire sur lequel il se déploie et constitue en cela une dépossession de l'espace vécu et travaillé. Un tel refus, à terme, ne peut être que préjudiciable en matière d'*emploi et de logement*, au niveau local, microsocial et national.

Dans ce contexte, il est devenu urgent de prendre en compte le lien emploi et logement. Celui-ci n'est pas vierge de toute expérimentation, mais celles-ci se font au profit des salariés,

14. Graeber, David, *Bullshit Jobs* (traduit de l'anglais), Paris, Les liens qui libèrent, 2018, 416p.

avec notamment un acteur clé : Action Logement. Pour les chômeurs, les allocataires du RSA, les précaires de l'emploi, les saisonniers, c'est une toute autre histoire. Comment expliquer ce déficit global de travaux et d'actions ?¹⁵ Et comment y pallier ? Promouvoir une conception pragmatique et positive, c'est l'idée de cette plateforme, née de réflexions croisées.

C'est dans le cadre de formations conjointes, auprès d'intervenants sociaux en Île-de-France, que j'ai rencontré Martine Abrous, qui a conceptualisé cette idée originale de la Plateforme locale Emploi-Logement. Ce sont précisément ses connaissances en tant que sociologue, ainsi que son expérience de chargée d'études et de missions concrètes auprès des collectivités locales, sa vision critique pour interpréter le cadre d'application des lois, du point de vue et des pratiques des publics, qui l'ont conduite à penser la construction d'une relation triangulaire (employeur, bailleur, DEL) au sein d'un nouvel espace local de décloisonnement.

Nos nombreux échanges nous ont amené à travailler sur son idée, afin d'encourager les responsables politiques à s'en saisir et expérimenter ce dispositif inédit. Comme dans toutes les démarches expérimentales, celui-ci pourra être réajusté et adapté selon les modalités de chaque territoire.

Cet ouvrage, écrit à plusieurs mains et à la croisée de plusieurs récits, s'appuie également sur une contribution de Jonathan Bonjean, enseignant en Histoire et Géographie, apportant un regard historique, afin de mieux appréhender ces phénomènes. Sa contribution enracine la proposition de plateforme proprement dite, laquelle formera le cœur du témoignage et l'idée de ce manifeste.

15. Cependant, le Dispositif Émile doit être ici évoqué : il s'adresse aux chômeurs en difficulté de logement aspirant à une mobilité professionnelle. Le projet de Plateforme locale emploi-logement s'en démarque. Le programme Émile ne crée pas de lien direct entre chômeur, bailleur et employeur. Il se déroule en plusieurs phases.

Face à cette crise majeure du logement, il est indispensable de repenser nos modes d'action. C'est donc dans ce sens que nous lançons cet appel, pour enfin expérimenter - le droit à l'expérimentation existe - cette Plateforme Emploi-Logement DEL. Les politiques ne pourront pas s'approprier seuls ce dispositif, il faudra une mobilisation élargie des acteurs du territoire, notamment une prise de conscience collective de cet enjeu majeur du xxie siècle de l'attractivité des emplois, de la mobilité résidentielle professionnelle. En revanche, le politique a fonction de législateur et il pourra contribuer à impulser les dynamiques indispensables, afin que ce projet innovant voie le jour.

CHAPITRE 1 :

La Plateforme Travail-Logement

Martine Abrous – El Yamine Soum

Prologue

L'idée d'expérimenter la construction d'une relation triangulaire entre un employeur, un bailleur et un demandeur d'emploi-logement, signe ma conclusion-contribution d'une carrière en dents de scie¹⁶. Deux grandes périodes la découpent : la première, qui va du RMI au RSA (1989-2009), me confronte aux politiques publiques de l'insertion sociale et/ou professionnelle, la seconde, de 2007 à 2016, à celles du logement et de l'hébergement social.

Je suis donc *héritière professionnelle* de deux grandes lois sociales. Celle sur le revenu minimum du 1^{er} janvier 1988 accorde pour la première fois dans l'histoire un revenu aux pauvres valides et la loi du 5 mars 2007 institue le droit au logement.

À l'interface des populations cibles de ces lois et des services de l'État, des collectivités territoriales chargées de leur application, à la jonction également des mondes universitaires et associatifs, je me suis fait mon propre jugement.

Cela a pris du temps. En effet, si j'en suis arrivée à imaginer, en 2018, une passerelle entre les axes de l'emploi et du logement, les fondations de cette idée s'enracinent dans un espace-temps qui transcende même les frontières géographiques, professionnelles et juridiques de ma carrière. C'est une réflexion au long cours, que je me suis forgée au fil des pages de mon journal de bord, écrit au commencement de ma carrière. Quelques mots sur le rôle du journal me semblent ici utiles.

16. J'ai occupé divers postes de travailleur social, cheffe de service, chargée de cours, de missions, d'études, sociologue, (chercheure associée au Centre Pierre Naville). Pour plus de détails voir note 2.

Écrire son journal de bord :

Si j'ai préféré la constance d'une démarche d'écriture à la pérennité des contrats de travail, c'est que mes journaux de bord, fidèles compagnons de route, m'ont solidement aidée à garder le cap. Passer ma route n'a jamais été pour moi une fin en soi. Plonger dans des périphéries urbaines du Nordeste brésilien ou en Île-de-France, ces zones de relégation ne m'ont pas suffi : la moindre des choses, c'est d'en dire quelque chose pour en faire quelque chose. C'est ce principe qui m'a fait tenir la plume. De mes périples en terres d'exclusion, j'ai voulu agréger quelques enseignements, puiser de la matière pour en extraire de la perspective.

C'est pourquoi je rapporte ici quelques « pépites » extraites du corpus de mon journal et mémoire intitulé « Se loger à Fortaleza » (Diplôme des Hautes Études en Pratiques Sociales, Collège Coopératif-Sorbonne) où se trouvent des pièces à conviction ainsi que les bases de l'idée d'expérimenter une relation triangulaire employeur, bailleur, DEL.

Retour au Brésil

C'est dans une favela de Fortaleza que se profile ma première ligne d'horizon, fin 1988. J'accompagne le chef de projet français, concepteur-pilote d'un programme de développement humainitaire : cinquante familles vivant dans des baraquements en torchis vont apprendre à construire leurs maisons « en dur ». En 1990, nous partons satisfaits : les maisons ont poussé. Pour ma part, j'ai appris que des « exclus » se débrouillent bien lorsque se tisse une conjonction de facteurs favorables, ressorts d'une stratégie de résilience des pauvres.

Extrait – Journal *Le Mutiraon 50, Se loger à Fortaleza*¹⁷, février 1988

« Parmi les favelados, assise sur le banc dans le “galpon”, j’écoute le chef de projet français qui tente d’impulser le chantier, Dona Maria aussi, la “vieille”, élue représentante des familles, qui engueule les hommes qui arrivent en retard. Cela fait plus de trente jours que j’assiste en direct aux assemblées générales avec les habitants, les ingénieurs. Le projet de “co-construction” repose sur l’entraide, mais l’entraide ne se décrète, ni ne s’impose.

Lundi : Paulo, leader communautaire, tente de déclencher le pouvoir d’agir des exclus à coups de « conscientisation » :

- Pourquoi êtes-vous pauvres ? interroge-t-il, s’adressant aux femmes.
- C’est Dieu qui le veut disent-elles d’un timide sourire.

Dieu en prend pour son grade, mais moins que les puissants, le Gouverneur de l’État, les inégalités. Il s’agit d’une affaire de politique, pas de religion. Et si les premières élections démocratiques viennent d’ériger Lula comme député, rien n’est acquis.

Les mois passent, au Maréchal Rondon, le chantier s’anime, avance, stagne. Les réunions sont houleuses, des clans se forment, mais ne défont pas la **coopération, qui naît de l’assemblage d’intérêts individuels et collectifs, c’est le moteur de la synergie** : si chacun escompte gagner sa maison

17. Ce journal de bord a été l’outil de recherche de mon mémoire de diplôme des Hautes Etudes des Pratiques Sociales GIS-RHEPS, Paris 3 (1992) : « *Se loger à Fortaleza. Processus de construction communautaire dans le Nordeste Brésilien. Le cas de Mutirão 50* ». Directeur de mémoire Christian Hermelin.

individuelle, l'un veut aussi être élu Chef de chantier ; l'autre, être plébiscité comme le concepteur du plan de la maison, un plan voté à la majorité. Celle-ci souhaite être réélue première femme Maire (Fortaleza) du parti des travailleurs, née, dit-elle, du peuple, élue par lui et pour lui, à vie.

Des querelles en assemblées générales sortent des consensus à l'arraché, c'est vital pour le projet. Cent fois il a failli avorter, cent fois il est reparti. Les travailleurs sociaux et l'équipe pilote jamais n'abandonnent. Ils se savent co-inventeurs, associés. Leur volonté, ils la soudent en marchant. »

On retrouvera dans les principes de la Plateforme, que je présenterai plus tard, une convergence avec cet axiome : l'un des carburants de la motivation pour l'action, c'est le gain individuel.

Rhizlane Robin, l'élue chargée de l'emploi de Bergerac, lors d'un atelier de réflexion sur l'idée de créer à Bergerac la plate-forme en 2019, résume, à l'intention des partenaires associés : « Chacun doit y gagner quelque chose : les bailleurs qui ont besoin de louer, de rénover leur bien, les employeurs, qui peinent à recruter et les DEL, qui eux ont besoin de travail et de se reloger. C'est tout l'intérêt, sinon ça ne marchera pas. »

Retour à Montreuil, ma période RMI

C'est donc une première pierre : toute action sociale doit viser un changement positif, mais du point de vue de l'individu en difficulté. Dès lors, comment trouver le consensus ?

Après mon séjour brésilien, au début des années 1990, j'anime à Montreuil des groupes de bénéficiaires du RMI. Certains cherchent un emploi à tout prix, d'autres, qui veulent vivre de leurs vocations, alternent emplois salariés, périodes de RMI, chômage. Durant les périodes de RMI, loin de chômer, ils

démarchent en tous sens, pour faire éclore leurs projets de création d'entreprise, des œuvres artistiques, se faire reconnaître par les marchés du travail ou ceux de l'art. Certains s'engagent dans des reconversions. Ces intermittents du RMI, qui tentent d'ajuster au mieux leurs aspirations et les moyens dont ils peuvent disposer, aspirent à se réaliser entre emplois, assistance et chômage¹⁸.

C'est un enseignement clé qui sous-tend l'un des principes de la Plateforme : prendre en compte la pluralité des aspirations des Demandeurs d'Emploi-Logement et leurs désirs de se réaliser. C'est aussi une manière de miser sur leurs talents, leurs capacités, comme à Montreuil, j'ai pu le faire avec d'autres.

Décembre 1990, *Journal du RMI* à Montreuil, à Rosny Sous-Bois :

« De retour en France, recrutée au service social de Montreuil pour animer des groupes d'allocataires, je suis mûre pour renforcer le pouvoir d'agir¹⁹ des allocataires du RMI. Ils vont se saisir de la dynamique d'entraide que je tente d'impulser :

“Vous êtes tenus par la loi RMI de soumettre un contrat d'insertion sociale et/ou professionnelle²⁰. Ce contrat sera un tremplin, chacun y gagnera, mais seulement si vous le voulez bien. Vos conseils, au regard de vos expériences, sont bienvenus.”

Un ancien restaurateur en faillite, Philippe, a bien compris la méthode brésilienne que je vante :

18. Abrous M. : « *Les intermittents du RMI, Se réaliser entre activités, emplois, chômage et assistance* », Paris 2010, L'Harmattan, Collection Logiques Sociales. Ma thèse porte sur la valeur symbolique des revenus tirés du travail expressif, enjeu de reconnaissance sociale pour des créateurs de sociétés, d'œuvres artistiques, des porteurs de projets culturels, qui vont et viennent entre périodes de chômage, d'emploi et d'assistance au RMI.

19. Selon Yann Le Bossé, le pouvoir d'agir est la possibilité de pouvoir réguler les éléments de sa vie, de faire en sorte de ne pas tomber dans l'impuissance, une façon de reprendre sa vie en main.

20. Loi du 1^{er} décembre 1988 instituant le Revenu minimum d'insertion (RMI).

“Si je comprends bien, une certaine idée de la solidarité pourrait être porteuse de sens, nous pourrions d'ailleurs, entre nous, réfléchir à des actions communes. Pourriez-vous nous prêter cette salle le soir et les week-ends ?”

Un an plus tard, Philippe (50 ans), avait créé la première association d'entraide des bénéficiaires du RMI de France, obtenu du maire de Rosny-Sous-Bois un local, fédéré lors de grands repas de plus de cent bénéficiaires. Ensemble, ils avaient collecté des fonds pour partir en vacances, créé deux micro-entreprises, médiatisé leurs actions.

Mon immersion dans le monde de l'exclusion sociale fut donc perturbante : ce que j'observais sur le terrain contredisait la littérature sur les “exclus”, qui ne disait rien de leurs refus de l'emploi, de leurs stratégies pour promouvoir leurs projets. Alors que le revenu minimum leur servait de fonds de roulement, ils en tiraient un bénéfice individuel. En collectif, ils capitalisaient pour en faire un maximum.

La scène RMI m'avait donné à voir une gamme de portraits “du pauvre”, non réductibles aux “chômeurs en souffrance” décrits dans les ouvrages²¹. Le non-diplômé, prétendu non-qualifié selon les normes en vigueur, se révélant souvent talentueux, ingénieux, doté d'un savoir expérientiel, qu'il vendait parfois au noir sur des chantiers ou qu'il valorisait dans des œuvres artistiques, des projets de création de sociétés. À cause de cela, il n'avait que faire de l'offre d'insertion “bas de gamme” qu'on lui réservait (le stage parking dans les coulisses de l'emploi). Se côtoyaient parmi les Rmistes des anciens chefs d'entreprise, des artisans ayant liquidé leurs sociétés, des comédiens, des photographes, des manutentionnaires, des femmes au foyer, des étrangers,

21. Schnapper D, La souffrance du chômeur, Folio Actuel, 1991.

qui chez eux avaient parfois été cadres, etc.²² Finalement, si l'entraide au sein de leur association avait fonctionné, c'est aussi parce que le réseau local avait misé sur eux, via les deux leaders associatifs, qui avaient pactisé avec la Ville et avec le Secours Catholique. Le CCAS s'appuyait, lui aussi, sur eux, quand le service social fermait à 17 heures. Les drames de la pauvreté surviennent parfois le soir, la nuit.

L'exclusion galopait, le processus, depuis, a continué. Depuis le RMI, lois et plans se succèdent pour réduire la pauvreté, les fractures sociales, qui engendrent le mal-logement.

Comment trouver les bons leviers de la sortie du système de l'aide sociale qui, selon moi, enferme les pauvres ?

Je cherche, je tourne autour de mon idée. Je pressens confusément que les bénéficiaires du RMI au RSA, les mal-logés, ont des problèmes similaires.

Elle germe enfin en 2017, de ma rencontre avec Chérif, sans domicile. J'y reviendrai plus tard. J'aurai mis bien du temps à la concevoir, cette proposition de bon sens, qui se révèle plus complexe qu'il n'y paraît²³. Le temps que je construise un pont entre ma carrière RMI-RSA et celle dans le monde associatif de l'hébergement social. Le temps que je me rende compte que les publics de l'insertion et ceux des foyers pour SDF souffrent du même mal : la mauvaise application des lois, réduites à des peaux de chagrin²⁴.

22. *Je ne dis pas que le travail est préférable à l'emploi, je dis qu'une partie des allocataires du RSA eux le pensent et font en sorte de vivre de leur travail par lequel ils se définissent : « auto-entrepreneur » avant l'heure, artistes en quête de promotion de leurs œuvres, un tel entamant sur le tard des études de reconversion, tel autre en démarches actives de création de sociétés etc. Ces ambitions ont un prix : ils ont besoin de temps pour penser leur travail, c'est pourquoi ils reviennent entre deux emplois alimentaires, après la fin des droits au chômage, au RMI : c'est l'interruption au RMI, à ne pas confondre avec les artistes intermittents.*

23. Nous verrons dans le chapitre 2 les distinctions entre les catégories emploi/travail et logement/habitat.

24. Les uns ne sont pas convoqués pour s'engager dans un contrat d'insertion, les autres déposent un recours DALO qui n'aboutit pas. Ces faits sont attestés par divers rapports, bilans sur les politiques publiques de lutte contre la pauvreté, l'hébergement dont ceux de la Cour des Comptes.

Depuis mon immersion dans la zone turbulente du RMI-RSA, je défends l'idée que les exclus ont, eux aussi, des ambitions dans le registre du travail, mais leurs désirs sont fluctuants, contrariés par des référents, peu enclins à pactiser sérieusement avec eux. Dans ce contexte, il est vain de les obliger, de les contraindre à entrer dans les cases d'une offre d'insertion segmentée en publics toujours défaillants.

Plutôt que la remise à niveau, le stage de préqualification, le soutien pour faire un CV, mieux vaut tenter, avec les acteurs de territoire, ainsi qu'avec les précaires eux-mêmes, de réhabiliter leurs droits dévoyés à vivre de leur travail, par lequel eux se définissent, même s'ils n'ont pas acquis le statut social²⁵.

Cette grille de lecture, qui reconnaît la valeur de l'expérience des individus, leur potentiel, qui admet l'importance de leurs désirs de reconnaissance sociale de leurs compétences, de leurs détermination dans le rapport au travail, s'applique sur l'axe du logement.

C'est pourquoi le droit de vivre dignement est un principe affirmé dans le projet de plateforme, à condition que la dignité ne se limite, ni à un logement simplement décent, ni à un emploi de survie. De ce précepte découle la nécessaire prise en compte de la complexité des processus d'affirmation identitaires, les fluctuations des motivations plus ou moins vivaces : l'un veut un emploi en urgence, l'autre créer son entreprise, lui, veut son bail, l'autre devenir accédant. Le même alterne phase de répit, d'exaltations. Parfois mieux vaut vivre, retiré à la campagne, entre RSA et petite ferme bio. Pourquoi pas ?

Ne viendront à la Plateforme Emploi-Logement que ceux qui le veulent : pas tout le monde, vraiment pas. C'est un positionnement, comme le résume l'élue de Bergerac : « Je comprends,

25. Je m'appuie sur le concept de reconnaissance sociale théorisé par Alex Honneth.

cette plateforme, c'est pour ceux qui veulent vivre de leur travail et accéder à un logement de droit commun en parallèle ! Les autres, ceux qui ont besoin d'un accompagnement social de longue durée, ou qui ne sont pas prêts à sortir de l'aide sociale, sont suivis par les services sociaux et les associations, mais ils pourront en profiter peut-être dans un second temps. L'idée est là de créer une cohorte de DEL volontaires.»

C'est ce qu'a compris Michel (prénom modifié). Cet allocataire du RSA, je l'ai rencontré en 2020, à Tarbes, alors que cette fois, je copilote des ateliers de réflexion, au sujet de l'idée de la Plateforme locale emploi-logement, en lien avec une équipe du Direction Départementale des Territoires des Hautes-Pyrénées.

Michel : « **Tout ce qui est fait sans moi est fait contre moi, la phrase de notre groupe elle est mythique, c'est celle de Mandela.** »

Martine : Et vous, Michel, qu'en pensez-vous, de cette idée ?

Michel : Cette Plateforme est dans l'esprit de notre groupe, bâti selon la phrase mythique de Mandela : « Tout ce qui est fait sans moi est fait contre moi. » Pourquoi dis-je ça ? Parce que quand on ne va pas bien, physiquement et mentalement, on a quand même un cerveau qui fonctionne et pouvoir se raccrocher à un groupe où on coconstruit des solutions, ça aide à reprendre le fil normal. Cette plateforme, ça me parle comme ancien entrepreneur, lorsque je gérais plein de choses, comme tout chef d'entreprise : le social avec les salariés, le financier, la clientèle, les stocks, etc.²⁶

26. La phrase a été raccourcie : « *Comme entrepreneur, j'avais tenté de créer une solidarité interne avec les salariés, je voyais leurs difficultés, mais ce fut un échec, tout ça a contribué à faire péricliter la société, leurs problèmes de séparation, de dettes, de contraintes de chercher les enfants, de temps de transport, tout ça, c'était ma problématique de chef d'entreprise, confronté aux réalités, car tout est lié.* »

Alors gérer un emploi et un logement, c'est possible !

Claire : Moi, je pense que c'est un peu utopique.

Michel : Là où c'est peut-être utopique, c'est pour l'administration, qui est obligée de mettre un service par secteur, mais dans le privé, on a l'habitude de greffer un service et un autre, on est multifonction. Il faut entrevoir l'intégralité du dessein avant de commencer à entreprendre, mais là, c'est juste deux domaines que cette action va réunir, avec des acteurs qui ne se connaissent pas. L'action va concerner, au début, vingt personnes par an, c'est déjà vingt personnes de sauvées !

Martine : Qui pourrait être intéressé parmi votre groupe ?

Michel : Il faut leur en parler, elle est d'abord conçue pour ceux qui sont en demande, mais elle peut en entraîner d'autres, qui verront que si c'est possible pour les uns, alors ça peut profiter à d'autres, ça peut redonner confiance et envie aussi de bouger, c'est ce qui s'est passé dans notre atelier sur l'accès au logement.

Claire : Oui, c'est un atelier que nous animons et là, on pense tous les deux à Julien et Alain²⁷.

Michel : C'est un atelier sur l'accès au logement, ouvert aux membres du groupe Ressources qui veulent participer, mais on ne traite que le logement, là avec la Plateforme Emploi-Logement, ce serait tout en un ! Ce que vous proposez s'inscrit dans la même philosophie. Pour ma part, je pense que certains entrepreneurs devraient être intéressés, il faut les trouver. Et justement, le Covid en a déstabilisé beaucoup et leur a montré que tout peut vite basculer !

27. Voir note Suite Entretien.

1. Genèse d'une idée

1.1 Chérif : les prémisses

Comment a germé ce concept de plateforme DEL ?

Un des fils se trouve dans mon journal de l'enquête sur les sans-adresse à Saint-Denis²⁸.

Extrait octobre 2017 :

Le déclic de l'idée de Plateforme DEL n'aurait peut-être pas germé, si Chérif ne nous avait pas interpellés, un jour, alors que nous le croisions dans le hall du CCAS. Cet Algérien de 41 ans a débarqué en France en 2017, atterri à Orly avec sa femme et deux nourrissons. À l'aéroport, sur les conseils d'un ami, il a appelé le Samu social, qui l'a débarqué dans une chambre d'hôtel en Essonne. S'étant domicilié à Saint-Denis, où il a quelques connaissances, nous l'apercevons régulièrement, venant, tous les deux jours, chercher son courrier, parfois avec le landau. C'est dans la file d'attente de la domiciliation qu'il a accepté de nous dire « qu'il cherchait du travail, un logement normal pour sortir de la chambre d'hôtel, les rats font peur aux enfants et à ma femme ». Il avait refusé de rejoindre le groupe d'entraide qui se constituait : « Je ne suis pas un clochard, je ne vais pas avec ces gens-là. » Un jour de printemps, huit mois après cette entrevue, loin de nous éviter en détournant le regard, comme il le faisait depuis des mois, il nous a interpellés : il voulait nous montrer quelque chose. Le sourire conquérant de cet homme, si taciturne d'ordinaire,

28. Abrous M., « *Sans adresse. La domiciliation comme enjeu de citoyenneté* », Paris 2017, L'Harmattan, Collection Logiques Sociales.

nous intriguait, il agitait des deux mains deux documents : dans l'une, son « premier bail », de l'autre, son « premier contrat de travail en France ». Cette double victoire, il la devait, disait-il, au travailleur social du CCAS : « Elle a appelé Pôle Emploi et en même temps, plusieurs fois les services du logement, elle a cru en moi. » Chérif avait, en huit mois, réussi son parcours d'insertion, depuis son arrivée à Orly en provenance d'Alger, il ne reviendrait plus au guichet de la domiciliation. En rentrant, nous songions à cet épisode, il nous semblait que nous tenions une clé de sortie de l'aide sociale : si ce soutien tripartite lui avait profité, d'autres pouvaient peut-être en bénéficier également ? Se profilait l'idée vague de la préfiguration d'un lieu, pour ancrer cette relation triangulaire entre un employeur, un bailleur et un demandeur d'emploi-logement. L'idée de la Plateforme germait avec Chérif. Il nous propulsait vers un nouvel horizon, nous commençons à esquisser la trame d'un projet. Nous allions pousser la logique jusqu'au bout. C'était une voie pour concrétiser l'alerte de la Fondation Abbé Pierre, qui préconisait déjà en 2014 de décloisonner les services.

1.2 L'alerte de la Fondation Abbé Pierre²⁹

Encadré :

« L'emploi et le logement constituent deux préoccupations majeures de nos concitoyens. Deux sources d'inquiétude étroitement liées dans la vie quotidienne. En effet, pour avoir un emploi, il faut disposer d'un logement d'un coût supportable et qui ne soit pas trop éloigné du lieu de travail, comme il faut un emploi, avec les ressources qu'il procure,

29. Fondation Abbé Pierre. Rapport annuel sur l'état du mal logement en France 2014. Le logement et l'emploi, facteurs de précarisation, mais aussi de développement.

pour avoir un logement. Quand l'un vient à manquer, les difficultés qui en résultent pour les individus peuvent les conduire à basculer dans la précarité et l'exclusion. À travers les actions qu'elle mène auprès des personnes mal-logées ou fragilisées dans leur logement, la Fondation Abbé Pierre est le triste témoin de ces situations de basculement et la problématique de l'emploi apparaît très nettement en filigrane des analyses conduites dans ses rapports successifs sur l'État du mal-logement. Pourtant, les liens entre emploi et logement ne sont pas pris en compte comme ils devraient l'être, et ceci, alors même que l'emploi est soumis à des évolutions structurelles préoccupantes : montée de la précarité et développement d'un chômage de masse, flexibilité accrue du travail et appel à l'adaptation, ainsi qu'à la mobilité des salariés, progression limitée du salaire et du pouvoir d'achat, augmentation du nombre de travailleurs pauvres. Ces évolutions ont été encore accélérées par les effets de la crise depuis 2008 et sont d'autant plus inquiétantes qu'elles touchent plus fortement les catégories modestes. »

Décloisonner les approches économiques et sociales de la question du logement

Malgré de fortes interactions entre emploi et logement, ces deux domaines d'intervention fonctionnent sur des modes séparés. À la séparation des lieux entre l'habitat et le travail que vivent les individus, s'ajoute une même séparation dans la sphère institutionnelle et politique entre les dispositifs et les acteurs qui interviennent dans le champ du logement, d'une part, dans celui de l'emploi et du développement économique, d'autre part. Les faire converger est aujourd'hui un enjeu majeur. S'il faut opérer ce décloisonnement, c'est tout d'abord pour renforcer le rôle de protection que joue le logement pour les individus, lorsqu'ils

sont confrontés aux mutations de l'emploi, mais également pour mobiliser les entreprises, afin de réparer les effets de la déstabilisation du travail, dans laquelle elles ont une responsabilité collective. Que cette déstabilisation se manifeste par la progression du chômage, par la multiplication des statuts précaires, ou encore par la déstructuration des horaires de travail (notamment dans la grande distribution et les entreprises de nettoyage, avec leur lot d'horaires atypiques, d'astreintes, de travail de nuit et du dimanche) qui s'accordent mal des autres temporalités (celle de la ville, comme celle de la vie familiale ou sociale). La population concernée par cette métamorphose (ceux que Robert Castel nomme le « précarariat ») campe désormais aux marges du monde du travail et des entreprises, sachant qu'elle est plus ou moins bien prise en charge par les mécanismes de protection sociale et de solidarité. Si la récente prise de conscience des responsables économiques doit être saluée, les transformations profondes qui sont à l'œuvre appellent toutefois à ne pas limiter la réflexion et les perspectives d'intervention aux seuls salariés, mais à l'élargir à tous ceux que ces évolutions ont rejetés aux marges du marché du travail. »

Comment donc faire converger les acteurs de l'emploi et du logement ?

1.3 Concrétiser l'alerte en reconnaissant le « DEL » (Demandeur emploi-logement)

Entretien : El Yamine Soum avec Martine Abrous

- Comment a émergé ce concept ?
- Chérif incarne un paradoxe : la littérature abonde de travaux sur les personnes en situation de pauvreté, mais les

demandeurs d'emploi et de logement constituent une catégorie non saisie comme telle par les administrations, qui ont chacune leurs services spécialisés³⁰. Ils sont non traités, mal traités finalement. C'est une contradiction.

– Une sorte de boîte noire : les DEL invisibles ?

– Oui, leur double demande n'est pas traitée en globalité³¹, leurs noms sont écrasés dans plusieurs fichiers, la même personne disparaît dans ses identifiants de demandeur d'emploi, de demandeur de logement social. Chacun a divers matricules attribués par divers services (Pôle Emploi, la CAF, la Préfecture). Ce système ne favorise pas le rapprochement, c'est le cas de le dire, chacun est isolé davantage encore.

– Des DEL perdus ?

– Eux se plaignaient de déambuler dans un labyrinthe bureaucratique. À Saint-Denis, ils allaient d'un guichet à l'autre, tournaient en rond. Les services sociaux leur conseillaient de trouver d'abord un emploi, d'avoir des fiches de paie, pour accéder au bail, mais sans logement fixe, hébergés à droite et à gauche, ils étaient souvent hap-pés par leur recherche d'une solution pour le soir même. Éviter la rue, c'était leur hantise, un risque fréquent du fait des tensions, des querelles avec leurs proches, lassés sou-vent de les héberger. La solidarité ne dure qu'un temps.

30. Voir les notes sur les services et acteurs de territoire, les services publics de l'emploi.

31. Ce sont les demandeurs d'emploi inscrits à la fois dans un ou plusieurs services de l'emploi, Pôle Emploi et/ou dans une agence de recrutement, par exemple et inscrits également dans un ou plusieurs services du logement. Ils sont connus, suivis par plusieurs acteurs sur le même territoire : les centres communaux d'action sociale, l'Adil, les services sociaux, les associations... Ils sont suivis par plusieurs acteurs sur le même territoire : l'Adil, les services sociaux, les associations. Mara à Saint-Denis sollicitait une quinzaine de professionnels ou bénévoles du territoire. Ce cas n'est pas isolé. On parle du non-recours, on pourrait aussi parler du recours multiple.

Certains retournaient à la rue, fuyant les cafards d'une chambre d'hôtel, du 115 quelquefois. Nous collections les témoignages.

Extrait du Journal « Sans Adresse »

Saint-Denis, Juin 2016 :

« Mardi, salle de l'hôtel de Ville de Saint-Denis, réunion du groupe d'entraide des sans-adresse³².

Alex nous a rejoint en fin de matinée, il revient de Paris, après avoir vendu ses livres chez Gilbert" pour se payer une nouvelle nuit, sa chambre d'hôte, en attendant le RSA". Situation extrême pour ce diplômé d'un master, futur président de l'Association *Germi*, parvenant quand même à rédiger les statuts associatifs, même en pleine errance ! Il nous a raconté, quelque peu ironique, qu'il est aussi allé au service RSA "pour trouver un emploi, mais ils ont refusé de me recevoir, car je ne suis pas inscrit dans leur liste des allocataires visiblement et ils me suggèrent de déposer un recours auprès du président du département, pour avoir droit à un accompagnement RSA ! Je pourrai lui joindre aussi ma lettre pour mon dossier Dalo !"

Cette population, domiciliée en situation régulière, était en rupture de logement, du lien social, un profil d'hommes ou de femmes célibataires, de mères solo, en quête d'un emploi pérenne, d'un logement à soi, pour ne plus dépendre des *marchands de sommeil*. À l'instar de Maurice, dégoûté, meurtri par l'irrespect dont faisaient preuve, selon lui, certaines

32. Ce groupe a créé l'association GERMI déclarée en préfecture.

associations³³. Ces renvois successifs augmentaient le risque de non-recours aux droits sociaux³⁴.

– Ils passaient leurs vies dans des files d'attente ?

– Oui, en *errance totale*, car pour décrocher un emploi et un logement à soi, ils le cherchent dans le parc verrouillé de l'hébergement d'urgence d'insertion, avec ses foyers et ses logement temporaires, dans celui des coulisses de l'emploi et son appareil de formation. La plupart échouent dans la zone de la réorientation : ils y retrouvent la myriade de services publics de l'aide sociale et de l'action sociale. C'est le jeu de l'oie, le retour à la case départ. Entre les mondes de l'emploi et celui de l'habitat, s'est instituée une zone de déperdition totale de zigzags de circuits administratifs, par cases pour *chômeurs, sans-abris, mères isolées*. L'*errance totale*, c'est cette vie qui fait alterner les hébergements précaires entre hôtels, habitations chez des proches, dans des foyers, c'est l'alternance des statuts sociaux emplois, assistance, chômage³⁵ et surtout, c'est le fait d'être réorientés sans cesse.

Ces demandeurs d'emploi-logement sont empêtrés dans des processus d'interactions entre les sphères du mal-logement, de la précarité de l'emploi, phénomène de ballotage institutionnel. Ils piétinent au rond-point des services publics de l'emploi et du logement, chacun ayant son mode opératoire³⁶.

33. IBID Abrous M. : Sans adresse. Maurice subit et ressent le déclassement social : cet ancien pompiste a perdu son emploi, puis son pavillon, le jour où sa femme l'a mis dehors. À 57 ans, il se sent humilié d'être renvoyé le matin par l'accueil de nuit, il a honte de révéler ce qu'il est devenu à sa fille : « *elle ne sait pas que je vis en foyer, je ne l'ai pas vue depuis deux ans.* »

34. Les causes du non-recours sont connues (Elbaum, 2007). Voir Note sur le non-recours.

35. Phénomène déjà évoqué précédemment, que nous avions étudié dans le cadre de notre thèse, au sujet des intermittents du RMI.

36. La loi du 7 août 2015 relative à la nouvelle organisation territoriale de la république (loi NOTRe), selon les députés Bruno Questel et Raphaël Schellenberger, a complexifié l'organisation territoriale, la rendant encore plus éloignée des citoyens par une réforme qui n'a pas recherché le « territoire pertinent ».

Le va-et-vient du Pôle de l'emploi, c'est le cas de le dire, au Pôle du logement (Mairie, Préfecture, services sociaux, associations) diffère l'accès direct à l'employeur et au bailleur, devenus inaccessibles. Mais pas pour tous, c'est le constat clé, car cette problématique du DEL, je l'ai revue autrement en comparant leurs parcours, pour comprendre pourquoi certains parvenaient à leurs fins, quand d'autres restaient sur le pavé ?

– L'appellation DEL peut-elle être définie ?

– C'est une appellation suggérée ici pour rendre visible des personnes exprimant le souhait de (re)travailler et d'habiter dans un logement personnel comme locataire. Il ne s'agit pas d'une nouvelle population. C'est une catégorie saisie par la double inscription DE/DL, en DEL, qui eux, confirment leur désir de vivre de leur travail, donc obtenir un contrat de travail et d'être locataires³⁷. Ce critère peut être affiné selon les spécificités des territoires. La porte d'entrée étant leur demande, prise au mot en quelque sorte : "vous vous inscrivez demandeur d'emploi et de logement, c'est que vous souhaitez travailler et être locataire logé selon vos besoins." Cette sélection basée sur une double demande d'un emploi et d'un logement à soi exclut donc tous ceux qui ne rentrent pas dans ce critère³⁸.

– Cette Plateforme ne prétend donc pas capter tous les chômeurs mal-logés ?

– La constitution de la cohorte est un sujet de débat local, un sujet en tension, où chacun projette son point de vue politique,

37. Note Démarche d'enquêtes Méthodologie.

38. Les personnes ayant déposé une seule demande d'emploi ou de logement et non deux demandes d'un emploi et d'un logement, celles inscrites comme demandeurs d'un logement et d'un emploi, mais ayant obtenu l'un ou l'autre (parfois, sans que les administrations en soient informées), celles qui ne souhaitent pas ou plus retravailler, celles qui souhaitent continuer à travailler de manière informelle, les personnes ne pouvant pas se mobiliser, du fait de leur état de santé, celles aussi qui doivent quitter le territoire pour des raisons administratives .

sa vision du pauvre, de l'exclu. Le mien est de partir de la demande exprimée par les personnes que je me refuse à considérer a priori comme inemployables, ou non autonomes et auxquelles on ne répond même plus, souvent. On ne ferait rien de leurs doubles inscriptions de demandeurs d'emploi-logement, sous prétexte qu'il faudrait toujours suivre des étapes, le logement, puis l'emploi, ou inversement.

– Le principe du volontariat est donc érigé sur la valeur du travail et aussi sur celle de l'émancipation ?

– Oui, j'admetts que certaines personnes veulent vivre de leur travail et ne pas être considérées comme assistées et vivre chez elles, dans un logement de droit commun et non pas dans un logement géré par une association, ou un dispositif de l'aide sociale d'hébergement. Je ne dis pas que leur domicile doit être leur bureau, leur atelier, encore que cela pourrait se concevoir, au vu des évolutions actuelles et que les DEL, eux aussi, ont des activités ou des projets d'artisanat, commerciaux, etc. Je m'adresse à ceux qui disent qu'ils ne veulent pas ou plus dépendre de l'aide sociale, qui ne veulent pas ou plus vivre en foyer, ou même dans un logement intermédiaire, par exemple les logements « *Solibail* ». Vouloir “vivre du sien”. En revanche, je conçois que les acteurs de territoire définissent eux-mêmes le DEL, qu'ils élaborent un consensus. C'est d'ailleurs ce qui importe et c'est ce qui est passionnant. Les débats à Bergerac ont été de grande qualité. En rêvant un peu, si ces plateformes voyaient le jour, on verrait fleurir autant de définitions du DEL que de territoires.

À Bergerac, les acteurs ont priorisé, non pas tant les DEL inscrits à Pôle emploi et détenteurs du numéro de demande de logement social, mais les travailleurs pauvres contraints, à 40 ans, de vivre chez leurs parents, faute de ne plus pouvoir assumer un logement, à la suite d'une rupture ou d'un divorce. Ils ont

également priorisé les jeunes en difficulté, suivis par la Mission locale, ainsi que des travailleurs pauvres, dormant dans leurs camions. Avoir pu se mettre d'accord, lors des ateliers de réflexion sur le public de la plateforme locale emploi-logement, a été, pour les partenaires, très stimulant. Les débats ont été retranscrits et le montrent. D'ailleurs, un cadre de la Ville a insisté sur ce point : c'est lorsqu'il s'est rendu compte que les partenaires avaient réussi à définir les critères de sélection de la cohorte de volontaires qu'il a dit : "Je n'y voyais pas clair, là maintenant, je comprends où on va avec cette Plateforme."

1.4 Du cas d'école de Chérif à la préfiguration d'une relation triangulaire :

(Suite de l'entretien avec El Yamine Soum)

- Les DEL ne disposent pas des mêmes ressources ?
- En première lecture émerge une gamme d'attitudes et de comportements, de stratégies d'adaptation dans l'économie informelle ou l'emploi précaire. On observe un nomadisme résidentiel, mais aussi des formes variées d'isolement social, de repli total, lorsque l'estime de soi est trop mise à mal, registre de la souffrance psycho-sociale analysée par Jean Furtos³⁹. Tout cela est connu, le constat le plus original est ailleurs : il s'avère qu'une minorité s'en sort mieux, au sens propre, de la sortie du système de l'aide sociale (RSA-hébergement en foyer)⁴⁰.
- Ce sont les sortants du système de l'aide sociale ?

39. Jean Furtos, La santé mentale en actes, De la précarité à l'auto-exclusion, Conférence-débat de l'Association Emmaüs et de Normale Sup', Jean Furtos, Éditions Rue d'Ulm, 2009. Voir aussi Jean Furtos, Christian Laval, Érès, 2005.

40. Ce constat résulte d'une comparaison des parcours d'insertion auprès d'une quarantaine de personnes sans domicile fixe, domiciliées au centre communal de Saint-Denis. Voir la Note Démarche méthodologie.

– Oui, la comparaison de leurs profils, ainsi que de leurs stratégies d'insertion, a montré qu'ils ne sont pas forcément les plus diplômés, registre du capital culturel, ni les mieux dotés sur le plan économique. En revanche, ils ont su, plus que les autres, d'abord se faire repérer par un travailleur social et/ou un élu et en amont par un conseiller de Pôle Emploi ou un référent emploi. Ces acteurs, à leur tour, ont tenté de convaincre chacun de leur côté, mais à la même période, un employeur et un bailleur du territoire du sérieux de leurs candidatures. Ces médiateurs, par la confiance consentie, leur ont donné une deuxième chance. Eux se sont agrippés. Une référente s'en amuse, ses mots disent tout : *"Chérif, j'ai cru en lui et de toute façon, j'ai compris qu'il n'allait pas me lâcher!"* Ces volontaristes se sentant revalorisés, encouragés. Ils ont redoublé d'ardeur, se mobilisant "à fond", processus de reconquête obsessionnelle de la réussite sociale, de l'intégration en France parfois, de reconquête de la dignité, de l'estime de soi. Sans patrimoine, ils se tissent un capital social.

– Cette minorité est donc incarnée par Chérif ?

– Il a réussi plus vite que les autres à se faire recruter, comme agent de sécurité et à obtenir un bail à son nom, en huit mois. Par Mara, employée de maison à temps partiel à Clichy Sous-Bois, vivant plus ou moins en squat. Elle obtient son F2 par un élu de la ville et simultanément son temps plein chez sa patronne, qui lui fait, dit-elle, *totallement confiance*. Par Michel, à Tarbes, devenu un des représentants des personnes précaires, par Sami (prénom changé), qui obtient un CDI d'agent d'accueil à la Maison des Solidarités de Tarbes.

– Tous ont donc su se faire remarquer par un travailleur social, un employeur, un bailleur, dans une certaine concorde des temps d'entretien, qui se révèlent décisifs dans

l'obtention de l'emploi plus pérenne et, par ricochet, du logement enfin à soi. C'est ça *le système gagnant* ?

– Oui, exactement. Finalement, qu'ils soient Dyonésiens, Bergeracois, Tarbais, ces DEL en errance malgré eux, parviennent à s'en dépêtrer. Ils tracent un fil rouge sur l'axe de l'insertion logement-emploi. C'est un processus de renforcement de leurs capacités. Car l'employabilité⁴¹ et la solvabilité se renforcent mutuellement. Ce processus aboutit à un nouveau paradigme de l'insertion, un triptyque de l'offre et de la demande, par une alliance entre une entreprise, un bailleur et un DEL. Cette alliance est pilotée par un professionnel expert, issu par exemple des mondes de l'insertion, de la politique de la ville, c'est un tiers médiateur, un profil de poste peut être inventé. Ce poste peut être financé par les politiques publiques facilement. Cette mission est intéressante, elle implique une connaissance des acteurs de territoire, une certaine proximité avec les personnes en situation précaire, des qualités de communication, un certain pragmatisme aussi. C'est un nouveau métier en quelque sorte au carrefour de l'emploi et du logement ! Il requiert de l'aisance, de la force de conviction, et de la conviction sur une idée forte, les DEL sont des partenaires, pas des « cas sociaux », des *exclus*. Ce sont des habitants du territoire, des électeurs.

– C'est une application de la théorie sur le *renforcement du pouvoir d'agir*, théorisée par Sen, avec le concept de capacités.

41. Nous procédons à une synthèse de deux définitions de l'employabilité : selon l'Organisation internationale du Travail (OIT), l'employabilité est l'aptitude de chacun à trouver et à conserver un emploi, à progresser au travail et à s'adapter au changement, tout au long de la vie professionnelle. Pour le ministère français de l'Éducation nationale et de l'Emploi, il s'agit de «la capacité d'évoluer de façon autonome à l'intérieur du marché du travail, de façon à réaliser, de manière durable, par l'emploi, le potentiel qu'on a en soi».

– Oui, on sort du schéma de l'insertion pensée par étape : le logement puis l'emploi, modèle dominant dans le monde du travail social, qui se traduit par de l'hébergement qui dure, la prévalence des statuts dérogatoires au droit commun⁴². On opère ici un trait de réunion entre le *logement d'abord* et le volet travail. L'accès à l'emploi est facilité par la mise en lien directe avec l'employeur. L'aptitude à se maintenir en activité est consolidée par le déblocage des freins du mal-logement. À la Plateforme sont levés les freins du transport, on évite une trop grande distance entre l'emploi et le domicile. On conçoit que l'employabilité, c'est aussi la capacité de progresser, d'évoluer dans son travail. Il peut s'agir aussi de soutenir les porteurs de projets de création de sociétés.

– Un cercle vertueux ?

– L'accès au travail et à un statut de locataire, en concomitance, renforce le pouvoir d'agir, la reconnaissance sociale. De meilleures conditions de vie favorisent l'exercice de la parentalité. La scolarité des enfants et leur développement s'en ressentent positivement. Les parents souhaitent garantir à leurs enfants des conditions estimables d'existence. Ils veulent leur sécurité, leur confort, un certain statut social : “*On n'invite plus dans un 15 m²*”, dit Michel, le représentant d'un Groupe Ressource ou encore Mara, quand elle se plaint : “*Ma fille ne peut pas recevoir ses copines !*” Elle brandit ses bons résultats scolaires, non sans rage, car elle craint une baisse d'implication et elle a raison. Les enfants mal-logés ont davantage de risque de redoubler. Les enfants de chômeurs sont plus exposés au risque de décrochage

42. Claire Levy-Vroelant Emploi et logement : le sens du contrat d'insertion, Un chapitre de l'ouvrage Population et travail (Actes du colloque de Aveiro, 2006). Voir note extrait.

scolaire⁴³. Les parents ont honte, lorsqu'ils sont en errance, de faire subir ce mode de vie à leurs adolescents. Ils appréhendent d'être considérés, par eux aussi, comme des assistés, des non-qualifiés, pour ne pas dire inemployables, des non-autonomes. Ces jeunes sont-ils à même de lutter contre les idées reçues au sujet de leurs parents en situation de pauvreté ? Ces préjugés sont ancrés⁴⁴. Cette résistance au stigmate transpire chez Mara. Elle parvient à se tisser son réseau, elle pioche parmi les meilleurs référents des services publics, mais tous n'en sont pas là.

Extrait d'un entretien, Mara – 40 ans, Roumaine, mère d'une fille de 15 ans, au café à Saint-Denis près de l'Hôtel de Ville (2017) :

"Je ne suis pas Rom, je n'ai rien à voir avec les Français qui ne payent pas leur loyer. Nous, on vivait en squat à Saint-Denis avec mon mari. C'est lui qui m'a fait venir ici, j'avais laissé notre fille chez ma mère en Roumanie, mes parents ont une petite ferme. Moi, j'avais un travail là-bas. C'était très dur ici, on voulait une maison pour tous les trois. Un jour, j'ai dû repartir, pour aller la chercher, elle pleurait trop, moi je ne pouvais plus attendre. Puis on a vécu comme ça, dans le squat tous les trois, mais une fois, la police est venue, elle nous a expulsés.

Ma vie, ici, c'est trop difficile, mon mari est tombé malade, je l'ai perdu... (interruption). On est restées toutes les

43. Madec Pierre, *Quelle mesure du coût économique et social de mal logement ?* 2016/2 N° 146 | pages 125 à 155 « Revue de l'OFCE » l'étude Large Analysis and Review of European Housing and Health Status (LARES), menée par l'Organisation mondiale de la santé, et sur le sans-abrisme (DCLG, 2012 ; ENPC, 2012).

Selon Pierre Madec « la suroccupation permet d'ailleurs d'expliquer une partie du redoublement des enfants dans le primaire ou le secondaire (Goux et Maurin, 2003), un élève occupant un logement surpeuplé pourrait avoir 1,5 fois plus de risque d'être en échec scolaire qu'un élève résidant dans un logement adéquat. »

44. Mouvement ATD Quart Monde, Éd. De l'Atelier, En finir avec les idées fausses, 2016.

deux. Je ne parle à personne, je travaille tout le temps et ma fille aussi, elle a de bonnes notes. Elle demande toujours "quand on va avoir la maison ?"

Je fais tout ce qu'il faut, le ménage chez ma patronne à Clichy, depuis un an, elle me laisse les clés et cet été, c'est moi qui vais organiser le mariage de sa fille. Elle a promis de m'embaucher à plein temps.

Je ne suis pas une gitane, moi !

Pour avoir un bon logement avec ma fille, j'ai besoin de salaires à temps plein, c'est ce qu'a dit le monsieur de la mairie, il connaît ma situation, je vais toujours le voir pour le F2."

Mara l'a obtenu son F2, elle a été embauchée à temps plein. Chérif, lui, a réussi ce tour de force en moins de temps.

– Ces situations concrètes ont donc été un déclencheur de l'idée ?

– Oui, observatrice des stratégies des exclus, c'est sur la scène publique du guichet de l'aide sociale que j'ai visualisé Chérif, incarnant le DEL promu locataire et recruté. Un conquérant, soupesant deux contrats de papier, pour lui la clef d'entrée, pour moi le début d'une idée. J'ai alors créé un "prototype" de la plateforme locale emploi-logement comme base de discussions, que j'engage avec les collectivités territoriales intéressées. Je pense qu'il faudra aussi aller à la rencontre des entreprises et des bailleurs, car je dois admettre que les collectivités territoriales sont freinées par un agenda électoral, ainsi que par les pesanteurs du système bureaucratique. D'ailleurs, ce Manifeste s'adresse aux élus, aux acteurs du logement et de l'emploi, le champ est vaste. »

2. La plateforme locale emploi-logement

Résumé

Pour réduire la triple peine des demandeurs d'emploi-logement, mis en attente, la Plateforme DEL fédère une cohorte de volontaires, associe des employeurs, des bailleurs privés ou sociaux qui, ensemble, s'engagent dans un contrat de travail et un bail pour chaque DEL. La construction d'une relation triangulaire implique une volonté politique. Cette action en cohérence avec la politique de la ville, le Plan stratégie pauvreté-services publics insertion-emploi, a été étudiée sur deux territoires.

L'expérimentation permettra d'évaluer la plus-value, à partir de quelques indicateurs pertinents : le nombre de DEL se disant satisfaits, en meilleure santé d'avoir accédé au droit commun (conditions de vie, intégration dans le travail et l'habitat, qualité des liens sociaux). Pour les employeurs, la diminution d'emplois non pourvus, l'analyse qu'ils font de la coopération, de la co-construction d'une action de décloisonnement. Pour la ville, la réduction des logements indignes, vacants, du nombre de DEL. Pour les bailleurs, la remise sur le marché de logements vacants, insalubres, la gestion sociale de leur patrimoine. Pour les centres communaux d'actions sociale la baisse du nombre de sans domicile fixe et de demandeurs de l'aide sociale. Pour les services sociaux, municipaux et départementaux, la baisse du nombre de personnes en quête d'insertion sociale et professionnelle, parmi les allocataires du RSA. Pour les missions locales, la baisse du nombre de jeunes en errance et voulant travailler... Pour Pôle Emploi, la réduction du nombre de demandeurs d'emplois bloqués par le frein logement... la liste est longue...

Cette action est amenée à se développer, soit au sein d'un territoire expérimentateur, en procédant aux ajustements lorsqu'ils sont nécessaires, soit sur d'autres territoires, sans pour autant se

duplicer. Chacun possède ses spécificités, qu'il ne s'agit pas de renier.

2- L'INTÉRÊT D'ARTICULER L'EMPLOI ET LE LOGEMENT

2.1. Les liens entre emploi et logement direct ou indirect sont attestés.

Les chômeurs sont plus souvent mal-logés (suroccupation, humidité, bruit)⁴⁵. Les effets du mal-logement sur la santé, largement médiatisés depuis la crise sanitaire, se répercutent aussi sur l'emploi. Les conséquences sont lourdes, multiples, en cascade.

Fuir pour vivre mieux, mais loin de l'emploi.

La promiscuité, l'inconfort, l'indécence des logements, sont autant de motifs pour vouloir en partir. Ils sont récurrents dans les demandes de mutation des ménages locataires dans le parc social.

Cependant, les offres ne profitent pas aux plus modestes : pour signer un bail, dans le privé comme dans le parc social, mieux vaut ne pas faire partie des personnes à bas revenus.

À défaut d'accéder à un logement adapté, de nombreux ménages, ainsi que des personnes isolées, cherchent à se loger à moindre coût, en périphérie urbaine. Il se crée alors un processus d'éloignement des bassins d'emploi, effet indirect du mal-logement. Les acteurs de territoire que nous avons interrogés, par exemple des professionnels de Pôle Emploi dans les Hautes-Pyrénées, le disent : le fait d'être mal-logé peut désinciter indirectement au travail. En revanche, se retirer à la campagne pour se loger à un coût abordable, avoir aussi son Carré de jardin, c'est aussi s'éloigner des lieux d'activités.

45. Ibid. Pierre Madec OFCE.

Le mal-logement, frein de l'accès à l'emploi

Les personnes mal-logées, a fortiori les sans domicile fixe, ont du mal à rechercher un emploi, comme à s'y maintenir. En effet, la recherche implique d'être en bonne santé et disponible pour s'y consacrer. Ce défi est impossible pour celui qui est happé par la quête d'un toit, ou qui souffre des conséquences du mal-logement, lorsque la santé est fragilisée, que des querelles au sein du foyer sont exacerbées, que les risques de mortalité sont amplifiés par la détérioration des équipements, de l'habitat, que des accidents surviennent, liés à la vétusté du cadre bâti, etc.

Le logement est un déterminant de la santé⁴⁶ psychique et physique. Lorsque les besoins d'intimité, d'espace, de confort des enfants sont contrariés, leur réussite scolaire et, indirectement, leur insertion professionnelle, peuvent être compromises, que ce soit pour les enfants ou les jeunes, en errance avec leurs parents.

On observe donc une série de cercles vicieux. De manière schématique, pour signer un bail, dans le privé comme dans le parc social, mieux vaut ne pas faire partie des personnes à bas revenus. Être au chômage ou en emploi précaire⁴⁷ diminue les chances d'accéder au logement, comme de s'y maintenir. Le manque ou encore la faiblesse des revenus augmente le risque d'endettement locatif ainsi que celui d'expulsion. Alors, sans logement ou mal-logé, comment (re)travailler ?

Enfin, être mal-logé est également un frein de la socialisation, c'est le fait de se sentir honteux de son petit chez soi, de son « trou à rat », de ne plus pouvoir ni vouloir recevoir parents et

46. Les liens entre le logement et la santé sont divers, ils renvoient aux registres de la sécurité, du bien-être, du développement personnel, des relations sociales; vecteurs de l'identité sociale, du statut social, de la citoyenneté.

47. Voir Note Rapport inter-associatif et constats de nos enquêtes de territoire.

amis. Ce risque d'isolement⁴⁸ se répercute sur la sphère professionnelle, d'autant que les réseaux relationnels professionnels sont précieux pour retrouver un emploi et pour se maintenir dans une dynamique. La personne isolée, assignée à résidence, a moins de possibilités de se tenir informée des opportunités, voire d'être mise en relation avec les acteurs de l'emploi, et elle peut même en perdre l'envie au fil du temps.

Un autre constat concerne l'éducation⁴⁹. La précarité est un frein pour les parents, qui se disent « empêchés » dans l'exercice de la parentalité. Là encore, les enfants mal-logés, en errance, ont été particulièrement exposés durant la crise. Ce n'est pas seulement la réussite scolaire qui est menacée, mais leur développement global. Cette problématique complexe est indissociable des effets du chômage et de la précarité de l'habitat.

2.2 Les services de l'emploi et du logement gèrent en partie les mêmes personnes

Nos travaux sur les effets du cloisonnement des deux services publics, de l'emploi et du logement, ont fait émerger une catégorie non étudiée par la statistique : les DEL. Il s'agit des demandeurs d'emploi-logement, des mêmes personnes connues des deux services séparés. Ces DEL, morcelés, scindés par divers identifiants⁵⁰ sont invisibilisés. Selon des professionnels du travail social, des directions des centres communaux d'action sociale, ils constituent une partie significative de la population⁵¹

48. Voir le cas de Julien, Note Diagnostic de territoire, Tarbes.

49. Pauline Kertudo, Régis Sécher et Florence Tith L'invisibilité sociale, publics, et mécanismes : l'entourage familial des enfants placés dans le cadre de la protection de l'enfance : FORS Recherche Sociale « Recherche sociale » 2015/4 N° 216 | pages 4 à 114.

50. Le Demandeur d'emploi à Pôle Emploi a un identifiant et comme demandeur de logement social on lui attribue un autre numéro, dit numéro unique dans le fichier du SNE Système National d'enregistrement. Si en plus il dépose un dossier DALO, il a encore un nouveau numéro de dossier.

51. Selon des professionnels des CCAS lors des formations logement que nous animons au CNFPT, les demandeurs d'emploi-logement en réelle demande sur les deux axes représenteraient au moins une personne sur trois parmi les personnes qui sollicitent des aides sociales.

de l'aide sociale, dans un contexte social de crise majeure. Les chercheurs ne se sont pas emparés du sujet mais le Centre Pierre Naville nous appuie dans notre quête de territoires expérimentateurs et nous avons présenté la démarche lors d'un séminaire. Identifier à grande échelle le nombre de DEL en France c'est une nécessité.

Le constat est qu'ils subissent une triple peine, il s'agit d'une situation paradoxale : leur double demande tend à les faire disparaître des radars. En insécurité économique, sans domicile fixe, ils sont ballotés entre plusieurs services qui se les réorientent, ce « ballotage institutionnel » les met en attente, les affaiblit, physiquement et psychiquement. Les professionnels et les bénévoles disséminés sur les territoires, au lieu de comparer et de croiser leurs tableaux de suivis sociaux, leurs publics respectifs, pour repérer les mêmes personnes, se les réorientent. Ces personnes sont donc captives du système de l'aide sociale, alors qu'elles voudraient en sortir, mais l'accès différé aux recruteurs est un risque majeur d'exclusion, d'abandon et de découragement.

Nos travaux récents ont confirmé qu'ils souhaitent être locataires, vivre de leur travail (ni hébergé, ni assisté) et, si possible, dans le territoire où ils ont un certain ancrage : pas trop loin de leurs réseaux familiaux, professionnels, amicaux. Certains ne souhaitent pas non plus s'éloigner de leurs référents sociaux, jugés aidants.

L'ancrage territorial et la mobilité résidentielle professionnelle ne se contredisent pas⁵². C'est très important de comprendre cela, les DEL souhaitent être bien logés et travailler sans quitter leur département ! C'est en cela que ce projet est novateur aussi. D'ailleurs, l'élu emploi à Bergerac, le disait « vous avez

52. À Bergerac ce problème a été pris en compte, une Plateforme mobilité existe.

compris que nos demandeurs d'emploi-logement sont attachés à notre belle région et au Bergeracois ! »

Le constat le plus intéressant émerge de la comparaison de leurs parcours : il s'avère que parmi les DEL, certains s'en sortent plus vite. Ce sont ceux qui ont été mis en lien, à la même période, avec les recruteurs (employeurs et bailleurs) par un tiers référent social et/ou élu, qui ont misé sur leur détermination, leurs atouts, qui ont mis à distance les préjugés (insolvabilité, inemployabilité).

2.3 Des demandes d'emploi, de logement et des offres à pourvoir

Nos enquêtes de territoire ont confirmé les constats des observateurs : des employeurs⁵³ peinent à trouver les « bons profils ». Il s'agit, selon eux, des personnes motivées, mobiles, fiables (ponctualité, savoir-faire, savoir-être). La mobilité peut être freinée par le coût du transport, ainsi que la distance emploi-logement en milieu rural.

De leur côté, les directions de Pôle Emploi, les agences de recrutement, ainsi que les groupements d'employeurs déplorent que certaines offres d'emplois ne sont pas pourvues. Ils soulignent que l'absence de logement à proximité est un frein majeur pour les emplois saisonniers, dans les secteurs de l'hôtellerie, de la restauration, de l'agriculture et dans le bâtiment, pour des chantiers longs notamment⁵⁴.

53. Selon une étude sur les saisonniers de la Communauté de Commune des Pays de l'Or, les agriculteurs souhaitent pouvoir rénover ou agrandir des logements existants ou réhabiliter des bâtiments existants dans le but de loger des salariés, saisonniers ou permanents. Des leviers ont été envisagés (mobil home).

54. La Direction de Pôle emploi en Dordogne que nous avons interrogée en 2019 déplore : « *On a encore fait un communiqué à la radio, il y avait des offres agricoles, se pose le problème de l'hébergement pour les employeurs* ». La Direction de Manpower également interrogée s'alarme : « *des offres ne sont pas pourvues faute de candidats alors que le dispositif Fast pourrait aider ceux qui ont des difficultés de logement* » (Entretiens Diagnostic de territoires 2019). La CFDT étudie de près ce sujet depuis plusieurs années.

En parallèle, des biens immobiliers pourraient être remis sur le marché locatif, s'ils étaient rénovés (logements indignes). C'est ce que déplorent des acteurs du logement comme l'ADIL 24, certains élus en charge de l'habitat que nous avons interrogés, car des logements sont vacants, des squats se développent, des marchands de sommeil profitent de la situation, exploitent la misère sociale, mais du point de vue des élus, ils échappent souvent au contrôle social. Enfin, plusieurs études confirment que des propriétaires plus ou moins pauvres, négligents, ne profitent pas des mesures existantes pour la rénovation, selon l'ADIL 24.

2.4 Des professionnels de l'emploi et du logement cherchent des solutions

Les acteurs du logement et de l'emploi interrogés sur l'intérêt d'articuler les liens emploi et logement y sont favorables pour diverses raisons. Des responsables de services publics du logement se lassent des *commissions doublons*⁵⁵, ils déplorent les effets de la bureaucratie, du mille-feuille de dispositifs, qui aboutissent à des procédures d'accès au logement opaques, lourdes et lentes.

De leur côté, des élus et des professionnels chargés de l'accompagnement social des jeunes, des familles en situation précaire, ont besoin d'un nouveau souffle pour proposer des réponses, dans la lutte contre l'habitat indigne, ils cherchent des alliances avec le secteur privé.

Enfin, des conseillers de Pôle emploi et des missions locales valorisent l'approche systémique de l'accompagnement, mais

55. Diverses commissions logements existent, qu'il s'agisse des commissions d'attributions de logements, des commissions du Fond de solidarité Logement, des commissions de prévention des expulsions locatives, sur les habitats dégradés, etc.

butent sur le manque de solutions concrètes sur l'axe du logement, surtout lorsqu'ils sont sollicités par des chômeurs en difficulté de logement.

2.5 La crise sanitaire, économique et sociale est une nouvelle alerte

Le nombre de DEL n'est pas recensé, mais pourrait concerner une partie significative de la population en perte d'emploi et de logement, depuis la crise sanitaire, économique et sociale survenue en 2019⁵⁶. À défaut de recenser le nombre de DEL, on peut souligner ici la hausse du coût financier, sanitaire et social de l'exclusion pour l'État, qui a multiplié les places d'hébergement d'urgence ces dernières années, en particulier depuis la pandémie⁵⁷.

Enfin, l'insatisfaction pour les collectivités territoriales⁵⁸ est évidente, au vu de la montée en charge des demandes de RSA, d'aides économiques, alimentaires, d'hébergements d'urgence et d'insertion.

En un mot, le nombre de demandeurs d'emploi-logement est, à l'évidence, significatif.

2. Objectifs

Il s'agit d'expérimenter, sur des territoires engagés, dans une approche globale de l'insertion des *Plateformes Emploi-logement*, en faveur des DEL.

56. Le constat principal est une alerte sur les jeunes en difficulté de logement et d'emplois. Au côté des publics connus de l'aide sociale avant la Crise 2019 – familles monoparentales, gens du voyage, les personnes sans domicile fixe, hommes seuls en errance... –, depuis la Crise on constate que des artisans, des cadres ont basculé socialement, entre chômage et endettement locatifs, risques d'expulsions. Le nombre de DEL n'est pas connu, mais Pôle Emploi dispose des données sur les cas nombreux de demandeurs d'emploi ayant un frein logement, ce frein est signalé dans les dossiers personnels des demandeurs d'emploi. Une telle étude serait pertinente selon un Responsable Pôle Emploi en Nouvelle-Aquitaine.

57. Ces dépenses sont chiffrées et de nombreux articles de presse en font état.

58. Propos des élus en charge de l'emploi, du logement, de la politique de la ville, de la solidarité des villes rencontrés ou avec lesquels nous avons des entretiens depuis 3 ans (Bergerac (2019), Tarbes (2019, 2021), Bordeaux(2019), Marseille (2021), Bobigny (2021), Fontenay-Sous-Bois (2022)...).

Cet objectif implique de construire une relation triangulaire entre les DEL, les employeurs, ainsi que les bailleurs, pour favoriser les transactions relationnelles contractuelles, favorables à chacun.

Concrètement, les opérateurs d'une telle instance devront concevoir, préparer, programmer les rencontres, animer les séances finalisées sur l'engagement tripartite : la signature d'un contrat de travail et d'un bail, (un bail et un contrat de travail par DEL).

La finalité est de favoriser le décloisonnement des volets emploi et logement, selon un format matérialisé par une plateforme physique.

Il s'agit d'évaluer en continu la pertinence des choix opérés dans le respect des engagements contractuels sur l'emploi, les secteurs d'activités, le logement, le cadre de vie, du point de vue des DEL, des employeurs, des bailleurs, des partenaires du territoire. Il s'agit donc d'ajuster les contrats de travail et de location en faveur des DEL, au plus près de leurs besoins, de leurs qualifications, afin de sécuriser leur parcours d'insertion en privilégiant le droit commun.

3. Bénéficiaires directs

3.1 Les DEL

Nous suggérons de constituer une cohorte de DEL par an. Ce nombre étant à fixer par les opérateurs du territoire. Le mode de sélection peut être pensé par un Comité local de pilotage. Concernant les critères de sélection, il s'agit des Demandeurs d'Emploi-Logement souhaitant vivre des revenus de leur travail ou de l'emploi et qui souhaitant être locataires d'un logement adapté à leurs besoins sociaux, leurs souhaits. Ce sont des habitants du territoire, des nouveaux arrivants, des personnes en errance, mais qui y sont domiciliées, comme les sans domicile

fixe domiciliés au centre communal d'action sociale ou par des associations agréées.

La cohorte de volontaires de DEL, telle que nous la concevons, est composite, reflet de la population hétérogène des personnes en situation de précarité. Elle rassemble donc des personnes isolées, des ménages avec ou sans enfants, des personnes souhaitant travailler, issues de toutes sortes de catégories socio-professionnelles. Leurs statuts sociaux sont variés : des salariés précaires, des intermittents du RSA, qui alternent emplois, assistance, chômage, des chômeurs, des chômeurs longue durée, des personnes issues des mondes artistiques, des créateurs de sociétés commerciales, des artisans, des professions libérales. Des personnes diplômées ou non, des personnes ayant déjà travaillé ou non, etc.

Tous contribuent à l'attractivité du territoire.

Ils ont comme seul trait commun le souhait de vouloir vivre de leur travail, par lequel ils se définissent plus ou moins. On admet que certaines personnes ne savent pas quel emploi leur conviendrait, mais elles sont ouvertes à différentes propositions. Toutes souhaitent promouvoir leurs expériences, leurs compétences, leurs talents et cela passe par de meilleures conditions de logement. Leurs aspirations et leurs besoins sociaux en termes de logement et d'habitat sont divers.

Quoi qu'il en soit, il est pertinent de leurs points de vue, dignes, respectueux, de limiter les temps d'assistance que peuvent être l'hébergement et le RSA.

Ils sont, a priori, inscrits comme demandeurs d'emploi-logement dans les services publics, mais cela ne constitue pas un critère restrictif, dès lors qu'ils sont volontaires pour s'engager dans une mobilité professionnelle résidentielle sur le territoire.

Ils sont volontaires pour s'inscrire dans une relation contractuelle tripartite avec un employeur, un bailleur, un médiateur social. Ils sont désireux de leur présenter leur secteur d'activité, leurs souhaits professionnels et de logement. Ils sont à même de s'engager dans une relation contractuelle, de participer aux séances de suivi de la plateforme locale. Ces séances permettent d'évaluer le respect des engagements mutuels et de réajuster les choix, si besoin.

Ces volontaires qui participent à une expérimentation peuvent parrainer un autre DEL.

Les DEL sont parties prenantes de l'évaluation globale de l'expérience, ils témoignent, suggèrent des améliorations de fonctionnement, des pistes de développement.

Les employeurs et les acteurs de l'emploi en quête de candidats bénéficient de cette instance, dès lors qu'ils sont en accord avec la philosophie sociale de l'action. Il en est de même pour les bailleurs privés et sociaux en quête de locataires, qui sont, eux aussi, motivés pour soutenir les précaires. D'ailleurs, « certains propriétaires qui louent par le biais d' Airbnb souhaiteraient connaître cette Plateforme si elle existait dans la ville et pourraient être intéressés » selon Corine Aubineau, spécialiste des questions sociales ayant exercé des responsabilités à Bergerac.

Enfin, les propriétaires concernés par la rénovation de logements locatifs profitent également de cette Plateforme, dès lors qu'ils ont besoin de se mettre en règle (normes juridiques), qu'ils sont parfois en difficulté économique pour rénover leurs biens, en quête d'informations sur les leviers. Eux aussi sont motivés pour soutenir des précaires.

Ces postulats s'appuient sur nos travaux, parmi d'autres qui ont mis en évidence les solidarités sociales de proximité. De nombreux habitants sont en quête de colocataires, des particuliers

en recherche de personnes en soutien au domicile, parmi eux des personnes se sentant isolées. Les emplois de service, cependant, seront discutés en amont, afin d'être inscrits dans un cadre légal (employés déclarés). Là encore, des leviers existent pour alléger les charges patronales (chèques emploi service).

Enfin, bénéficiant de cette plateforme les professionnels de l'insertion sollicités par des DEL. C'est ce qu'explique un ancien responsable d'une Maison de l'Emploi à Bergerac, qui résume les propos des partenaires associés à la réflexion : « En fait, cette Plateforme DEL, c'est le maillon qui nous manquait. » C'est aussi ce que souligne un responsable de l'UDAF de Tarbes : « De nombreuses rencontres entre partenaires existent, mais non pas une telle instance où l'on peut faire vraiment avancer ensemble les personnes dont on parle souvent, sans résoudre leurs problèmes. Sur notre territoire, on tend vers le décloisonnement des services, mais aucune instance n'est finalement dédiée à ceux qui cumulent les problèmes d'emploi et de logement, qui vivent la double peine. » Enfin, une élue de la ville insiste, pour elle, cette « Plateforme a toute sa légitimité. Plus que jamais avec la crise, on ne va pas encore laisser les gens à la dérive au RSA, comme on le fait depuis tant de temps, alors qu'ils ont besoin de trouver un logement qui convient et qu'ils cherchent du travail⁵⁹ ! ».

4. Enjeux de la plateforme emploi-logement

Cette méthode de construction d'une relation triangulaire est à même de s'inscrire dans la modernisation des services publics, pour faire converger les volets habitat et travail.

59. Diagnostic de territoire Département des Hautes-Pyrénées (2020-2022). Pour rappel, il ne s'agit pas d'orienter vers la plateforme tous les mal-logés, tous les chômeurs du territoire déjà accompagnés par les services publics : seulement ceux qui aspirent à une mobilité résidentielle professionnelle. Cette instance est donc complémentaire d'un ensemble de mesures, de dispositifs existants sur les territoires sur les deux axes du logement et de l'emploi. L'éducateur du CHRS, la référente mission locale sont partenaires.

Elle contribue à faire évoluer le modèle de l'accompagnement social trop individuel, trop bureaucratique, qui, depuis trente ans, n'a pas donné preuve de réelle insertion durable. Elle pose un diagnostic clé : l'accès aux employeurs et aux bailleurs est différé pour les exclus, au moment où ils en ont besoin, quand ils le signifient en se (ré)inscrivant, par exemple, comme Demandeurs d'emploi logement. Le tri artificiel des chômeurs et des mal-logés pose un problème lorsqu'il s'agit des mêmes personnes. C'est le leitmotiv de ce manifeste.

Ces points d'achoppement vont à contre-courant de la prise en compte des liens attestés de l'emploi et du logement dans les processus d'exclusion par la Fondation Abbé Pierre notamment. La non prise en compte de ce lien est particulièrement aberrante, dans un contexte d'évolution des pratiques de télétravail et d'aspiration des concitoyens à changer de lieux de vie, ainsi que de modes de vie.

Les luttes contre la pauvreté, le chômage et le mal-logement doivent être enfin articulées. C'est un enjeu de santé publique, de contribution et de réussite du Plan Stratégie Pauvreté, de cohésion sociale, quand il s'avère que les personnes les plus en difficulté sociale sont également les plus isolées.

Cette instance est un espace de restauration du lien social de territoire.

La convivialité est d'ailleurs largement souhaitable et attendue des DEL. Pour certains commentateurs interrogés au sujet de cette idée de créer des plateformes locales emploi-logement, c'est d'ailleurs cette dimension du lien social de proximité qui serait la plus originale et qui mériterait d'être valorisée. Plus largement, ces observateurs soulignent les risques d'une société marquée par la montée de l'individualisme, de la compétition scolaire et inondant le marché du travail et celui de l'emploi,

comme celle du marché du logement. Cette compétition est un facteur de risque, une menace pour le vivre ensemble.

Enfin, l'expérimentation permettrait d'enrichir les connaissances dans plusieurs domaines, c'est l'intérêt d'une action transversale inscrite dans une perspective historique⁶⁰ : En cela, elle constitue un laboratoire d'idées et d'innovations sur les volets de l'habitat et du travail.

L'enjeu politique est évident au moment où la loi RSA pourrait encore évoluer.

5. Principes

Une vision positive, optimiste, pragmatique, solidaire

S'il s'agit de miser sur les atouts de la population, les expériences de travail et locatives⁶¹, les périodes de chômage, les expulsions, les ruptures ayant engendré la précarité, sont des facteurs de causalité des processus d'exclusion et non des risques sociaux⁶². Les discussions, lors des séances, sont des moyens pour faire éclore la convergence des intérêts individuels et collectifs, en tenant compte de plusieurs paramètres. Ce « groupement d'intérêt », matérialisé par une plateforme physique de relation triangulaire, est un espace en tension. En effet, la vision positive

60. Voir Note : Démarche d'évaluation.

61. Nous avions démontré dans une étude locale (non publiée) que des populations au R.M.I. n'étaient pas plus endettées que des salariés. (Rosny INSERM/toit 2010)

62. Le rôle des référents sociaux peut se révéler utile comme témoin d'un parcours dont ils ont connaissance, ils peuvent expliciter une carrière non linéaire si le sujet est abordé par le DEL lui-même qui parfois manque de confiance. Il peut avoir apprécié que son référent le valorise ou relativise ce qui pourrait être perçu comme de la défaillance par l'employeur ou le bailleur. Lors d'un atelier de réflexion sur la Plateforme à Bergerac, des personnes précaires étaient venues avec leurs référents (bénévoles ou professionnels), avec lesquels ils étaient en confiance et ces derniers avaient valorisé leurs expériences de travail.

et l'optimisme sont des leviers⁶³ sous-tendus par un principe de cohérence. Penser le contrat de travail et le bail comme deux axes liés implique une déclinaison la plus judicieuse, au cas par cas. Insistons sur ce point : les DEL ne forment pas une catégorie homogène, leurs références culturelles, leurs aspirations, ainsi que leurs capacités interfèrent dans l'arbitrage des choix.

Sébastien, 35 ans, célibataire, Bergerac

« Je travaille en intérim. Cette Plateforme, ça peut m'intéresser, pour trouver un emploi agricole ou dans le bâtiment, mon métier de base. À partir de là, l'été, je peux faire le trajet avec ma camionnette et l'hiver, du coup, être dans mon logement. Au moins, j'aurai plus de confort, de meilleures conditions pour aller bosser, parce que l'hiver, c'est rude, de vivre dehors. Je ne peux pas cuisiner, par exemple, une bonne omelette aux champignons. Le froid joue également sur mon sommeil, mes relations. Vivre à moitié dehors, c'est bien, mais l'été ! Là, je pourrais même être colocataire et proposer de rénover une maison, je sais faire, c'est aussi une possibilité que j'envisagerai. Aménager durant les travaux une partie habitable et bien voir les questions de sécurité aussi, parce qu'il faut bien penser le truc. Donc, oui, cette plateforme ça me parle, des chantiers de bâtiment, je n'en trouve pas toujours. On ne sait pas toujours trouver les informations non plus. En plus, cette plateforme, franchement, ceux qui ne sont pas motivés pour travailler, là, ils verront qu'ils peuvent être locataires, donc c'est motivant. »

63. Selon La Maire adjointe chargée de l'emploi de Bergerac « *Ça ne marchera que si chacun y gagne quelque chose, l'employeur qui cherche à recruter, le bailleur à louer, le DEL à se sécuriser par de meilleures conditions de vie et une reconnaissance sociale* ».

Un espace de dialogues

L'échange en présentiel est plus adapté que le lien en distanciel, pour impulser, approfondir une discussion, stimuler l'expression des besoins sociaux, redonner un espace de parole et enfin un temps de réflexion en continu. Dans le droit fil de cette méthode active est affirmée la plus-value d'un contrat personnalisé, au centre de gravité des engagements mutuels. Au lieu du revenu minimum, il s'agit de créer un cercle vertueux⁶⁴, en insistant sur le principe de l'expérimentation, qui induit un droit à l'erreur, au tâtonnement, au sujet du fonctionnement opérationnel de la Plateforme⁶⁵.

La Plateforme, telle que nous la concevons, n'est pas une présentation de service, un marché, où chacun vient chercher son emploi et son logement, son employé, son locataire. Elle est un outil, co-construit pour d'autres, qui l'utiliseront à leur tour. La cohorte sera élargie, un turn-over est visé.

Cet ensemble de règles de fonctionnement et de principes sont finalement déclinés dans une Charte de la Plateforme locale DEL, en incluant par exemple, des modalités de changement. Des questionnements ont émergé des ateliers de réflexion sur les territoires : Est-il possible de démissionner plus de deux fois ? L'employeur peut-il proposer un nouveau poste ? Le bailleur peut-il engager des travaux en accord avec le locataire⁶⁶ ? Des DEL qualifiés dans la rénovation pourraient-ils être recrutés ?

64. Le cercle vertueux de l'accès au travail et au logement, déjà évoqué, sécurise les conditions de vies, qui favorisent une meilleure santé et une certaine qualité des relations sociales internes au foyer et externes.

65. Un pilote peut être recruté pour veiller au bon fonctionnement, au respect des principes d'équilibre, afin de sécuriser les acteurs, garantir une animation dynamique basée sur une vision positive, sur les atouts des personnes, une conception pragmatique (ne pas différer la reprise de travail et le relégement), veiller à la bonne articulation des contrats de travail, de logement, à la qualité des échanges en présentiel. Il s'appuie si besoin sur un chargé de mission pour la mise en place de l'outil numérique (localisation des biens et emplois, positionnement des DEL, programmation des séances).

66. Ces questionnements ont déjà été débattus à Bergerac et des consensus ont été esquissés.

La co-construction

La réussite de ce projet requiert l'implication des employeurs, des bailleurs et des DEL. C'est l'enjeu d'une impulsion volontariste émanant d'un bailleur, d'une entreprise ou d'une collectivité à même de fédérer. En effet, la construction d'une relation tripartite ne s'improvise pas, ni ne se décrète. Le sociologue, force de proposition, a besoin d'un relais pour impulser la synergie entre les protagonistes, les réunir autour de la table au sens propre et pérenniser ce trinôme. Enfin, le principe de la « Table Ronde » est un espace dédié répondant à des critères d'accessibilité, de sécurité, de confort et de convivialité. En amont, un système opérationnel de captation des demandes et des offres doit être mis au point. L'outil numérique, virtuel, vient en support d'une plateforme locale, qui elle, est bien ancrée dans le réel d'une relation triangulaire.



CHAPITRE 2 :

L'hypothèse d'une politique sociale articulant les catégories du logement et de l'emploi : histoire d'une idée simple

Jonathan Bonjean

Introduction : Comment écrire l'histoire d'un impensé ?

Le questionnement historique semble avoir des rapports bien définis avec le domaine relevant de l'action politique, ou du moins de ce qui lui est préalable : projet, proposition, plan. Il a tout d'abord une fonction de jurisprudence critique pour le décideur désirant éprouver la pertinence d'une idée ou d'un projet, qui, en tant que tels, portent nécessairement les traits de l'enfance et de la virginité sémantique. Existe-t-il un précédent ? Quelles furent ses utilisations ? A-t-il eu quelque succès ? Et surtout, puisque l'on pose ces questions, pourquoi est-il mort ? Pourquoi n'est-il pas advenu, ou du moins pas parvenu jusqu'à nous ? Il faut donc ici, le cas échéant, établir une autopsie.

Il se peut que l'on rentre bredouille de la pêche et que ce travail de jurisprudence ne donne rien, ou trop peu. L'autre fonction du questionnement historique consiste alors à établir une anatomie de l'existant. Ici, il s'agit d'une anatomie de la décision, de l'environnement dans laquelle elle s'inscrit, ainsi que de son application. Il importe d'y distinguer l'influence du temps long, de l'habitude et la part de l'accidentel dans le façonnement de sa morphologie, quelles sont ses permanences, quelle est la généalogie des forces vives qui s'y incorporent.

Enfin, il appartient à cette démarche de repérer d'éventuelles parentés refoulées, à la lumière du travail de jurisprudence et d'autopsie, par comparaison avec l'existant. Le mort est-il mort ? S'il est bel et bien mort, n'observe-t-on pas quelque familiarité troublante, entre ce corps vivant, agissant, et ce vestige, découvert sous les sédiments, abandonné dans les décombres ? Cette ressemblance n'est-elle qu'un effet de perspective ou s'explique-t-elle autrement ? Par cet effet de dévoilement par l'interprétation, une signification plus claire du

réel et du comportement des acteurs peut apparaître, contribuant à mesurer les enjeux, évaluer les risques et donc à forger une décision.

Un tel travail offre donc bien des exutoires à la cruauté, mais également des manières de se fourvoyer. Dans le cas présent, on pourrait dire, en exagérant un peu, qu'il s'agit de faire des fouilles sur un champ de bataille, sur lequel on s'affronte encore. Cette condition est toujours celle de l'historien, mais l'est d'autant plus sur un sujet aussi décisif.

Cet exposé sera donc bref, intuitif et concentré, voire brutal. Il entend encourager l'initiative plutôt que l'entraver, quitte à la pousser dans le dos, au risque de mutiler, de négliger ou de piétiner certains aspects de la question sur son chemin. Il entend néanmoins soutenir la vision défendue par projet de Plateforme emploi-logement de Martine Abrous et démontrer la valeur de cette proposition, en apportant au lecteur une mise en perspective de cette dernière.

Peut-on faire l'histoire de l'articulation des politiques publiques en matière de logement et d'emploi ? Sur le plan de la jurisprudence, il semble bel et bien s'agir d'un impensé, d'une zone d'ombre. Il y a donc, à première vue, peu à dire de ce côté-là. En revanche, sur le plan strictement anatomique, et ceci explique peut-être en partie cela, ces deux termes recouvrent l'un et l'autre deux agrégats surinvestis par les discours et les pratiques des politiques publiques, des idéologies, des publics directement ou indirectement impliqués par les enjeux qu'ils recouvrent. À tel point qu'ils forment deux monstres conceptuels et institutionnels, si volumineux et bigarrés, qu'ils semblent se rejeter mutuellement, organiquement et vivre de manière autonome à la manière de continents isolés. Afin de vérifier la validité de cette impression et le cas échéant, d'en comprendre les causes, il apparaît d'abord nécessaire d'effectuer un examen

distinct des concepts de logement et de l'emploi en tant qu'objet des politiques publiques. En effet, s'il est bien quelque chose que notre propos va s'efforcer de mettre en évidence, c'est que ces deux concepts sont en eux-mêmes des objets historiques, qui doivent être situés et étudiés dans leur historicité et leur anatomie. Cette étude anatomique comporte un aspect sémantique et généalogique. Nous commencerons par examiner brièvement la sémantique de ces deux termes.

Observations sémantiques sur l'emploi et le logement

De même que l'emploi n'est pas le travail, avoir un logement n'est pas habiter. Pour le premier couple, la chose est assez souvent pointée du doigt. De nombreux travaux ont en effet cherché à mettre en évidence l'antinomie entre *emploi* et *travail*, actualisant la distinction médiévale et Patristique du *labor* et de *l'opus*, travail avilissant opposé à une œuvre salutaire, puis les analyses fouriéristes et marxistes, en les adaptant aux logiques contemporaines d'un emploi perçu comme mot d'ordre et objectif de la lutte contre le chômage. Fétichisé, investi de cette sacralité eschatologique, le voilà qui semble condamné à être pensé statistiquement, indépendamment de tout contenu professionnel, de toute exigence en termes de qualification, de formation et de tout ce qui a trait au métier.

Sans revenir sur les innombrables analyses, commentaires et gloses dont le travail a fait l'objet, nous nous bornerons ici à interroger pour l'instant la valeur sémantique de ces deux termes. Nous aurons néanmoins l'occasion de revenir sur les liens qui unissent fondamentalement l'emploi au chômage. Afin d'esquisser une définition du travail, pour l'opposer à l'emploi, il ne nous appartient pas de mettre en avant une énième théorie du *travail* et nous nous contenterons donc d'une conception aristotélicienne classique de cette idée, en y accolant tout ce

qui relève d'une *poiésis*, production d'un bien ou d'un service, ou d'une *praxis*, pratique par laquelle un individu tend à se transformer dans la recherche d'un perfectionnement. En revanche, l'emploi se définit comme un ensemble de droits et d'obligations définis par un contrat unissant un employé et un employeur. C'est donc un concept strictement juridique, dont on peut tirer des applications statistiques.

La distinction du logement et de l'habitat est moins souvent formulée⁶⁷. Elle est néanmoins essentielle. Ces deux termes s'inscrivent eux aussi dans une filiation. Comme le signale avec bon sens Thierry Paquot, *habiter* a rapport à *l'habitude*, *l'habitat* et même à *l'habitus*⁶⁸. Il est même envisageable de rapprocher ce terme, par le latin *habere*, de l'avoir. À cette parenté étymologique, il faut ajouter une connotation non dénuée de religiosité et de mystique, celle de donner vie à, à la forme passive ou transitive directe. *L'habitat* indique une permanence, un lien d'appartenance mutuelle entre le sujet et le lieu, une adaptation consentie de fait ou par adhésion aux contraintes de l'espace, par un mode de vie induit par lui. Le lieu n'est pas distingué de la fonction de résidence, le tissu social du cadre culturel. En outre, habiter, loin d'exclure toute forme de mobilité, indique au contraire souvent un rapport plus ou moins électif au lieu de fixation. Par envers, on peut, là encore, d'autant mieux faire apparaître les caractéristiques du logement. Le logement est une fonction de *l'habitat*. *Se loger*, être logé, loger, désigne un rapport entre un corps et ce qui peut le soustraire à un espace extérieur pour le recouvrir. Il existe une distinction indépassable entre l'occupant et le lieu occupé et un caractère transitoire qui s'oppose à la permanence, même révocable, de *l'habiter*.

67. Voir Florence Darvenne, HBM, *logement et habitat de la ceinture de Paris de 1919 à 1960*, Mémoire de DEA sous la direction de J.L. Robert, Université de Paris 1 Département d'Histoire Sociale, juin 1999.

68. Thierry Paquot, *Habitat, habitation, habiter, Ce que parler veut dire...* Dans Informations sociales ?

Pour autant, *l'emploi* n'a pas plus remplacé *le travail* que *le logement* n'a supplanté *l'habitat*, de même qu'il serait fumeux de reproduire une narration complaisamment naïve du Paradis Perdu et de la Chute par l'opposition manichéenne du couple travail-habitat à celui de *l'emploi-logement*. Précisons que le projet de plateforme DEL n'entend nullement donner la primauté à l'un ou à l'autre, ni même les hiérarchiser, en condamnant l'un pour fétichiser l'autre. Il s'agit ici de résituer ces signifiants dans des séquences généalogiques, rendant compte de processus de transformations historiques extrêmement puissantes, ayant bouleversé les modes de vie de populations nombreuses sur de vastes territoires. *L'emploi* et *le logement* ne constituent pas la Punition d'Adam, chassé du Paradis de *l'habitat-travail*, mais résultent de logiques de prélèvement, de fractionnement et d'ajustement de fonctions de l'habitat et du travail dans un nouvel environnement démographique, technique, socio-économique, ou pour le dire autrement, le passage d'un système de contraintes et de possibilités à un autre. Les vocables *d'emploi* et *de logement* portent en eux les marques de découpe uniformisatrices d'appareils de précision sur les savoir-faire d'artisans qualifiés, ainsi que les bruits assourdissants des usines, qui résonnent jusque dans le sommeil de familles entassées dans des chambres où l'on meurt du choléra. Pour autant, la Révolution Industrielle n'a pas inventé la violence sociale, elle en a simplement changé les données. Le romantisme pastoral et la nostalgie d'une paysannerie mythique font partie des récits d'exils dont la fonction est de répondre, puis de survivre, à l'expérience de la dépossession, du départ et de l'arrivée.

Ces remarques préliminaires peuvent introduire un cadre de compréhension de la formation des politiques publiques en matière d'emploi et de logement. Nous allons à présent tenter de retracer la formation des séquences généalogiques reliant, d'une part, *le travail à l'emploi* et d'autre part *l'habitat au logement*, à partir du matériel proprement historique. Il apparaîtra

que c'est précisément parce qu'elles sont si étroitement liées que les politiques du logement et de l'emploi ont dû se distinguer et ne pas se reconnaître.

Généalogies des politiques de l'emploi et du logement

Il serait artificieux, sans doute, d'établir une rupture fondamentale entre les problématiques d'accès au logement en milieu rural et en milieu urbain, reproduisant ainsi un schéma de différenciation de l'espace, précisément au cœur de la problématique contemporaine d'accès au logement. Celle-ci peut être historiquement définie comme l'ensemble des processus de fixation de l'individu nomade au sein d'une habitation reconnue comme telle par les normes juridiques, culturelles, symboliques déjà établies par les sédentaires dans une communauté déjà établie. L'Histoire de l'accès au logement, c'est ainsi l'Histoire des conditions d'une arrivée d'un individu ou d'un groupe d'individus venus d'un « ailleurs » et un récit positif se diluant plus ou moins dans le récit d'une communauté. Bien évidemment, ce récit positif est indissociable d'un récit négatif, décrivant celle d'un rejet, d'une arrivée permanente, d'une fixation impossible ou précaire, d'un maintien à bonne distance de la communauté légitime, dans une relation d'orbite et de dépendance, qui rend tout amalgame impossible et spatialement marquée avec un tissu rural ou urbain déjà existant. Ce sont les mille figures et nuances de la sédentarité contrariée, du vagabond, visage éternel de l'errance contrainte ou volontaire, traversant villes et campagnes, du journalier agricole ou des manufactures.

Bien évidemment, cette distinction relève d'un prisme sédentaire. La modeste contribution de ce manifeste et du projet qu'il porte est d'intégrer aux outils d'analyse employés par les politiques du logement et de l'emploi des points de vue

« nomades », particuliers, à l'utilisation des dispositifs sédentaires, établis en fonction des systèmes de croyances, des normes et des besoins sédentaires.

Les différentes formes de politiques du logement correspondent à la gestion des flux d'arrivée, d'une force de travail en surplus.

Du « Grand renfermement » à la Révolution Industrielle

« Voulons et ordonnons que les pauvres mendians (sic) valides et invalides de l'un et l'autre sexe, soient enfermés dans un hôpital. (...) Faisons très expresses inhibitions et défenses à toutes personnes de tous sexes, lieux et âges, de quelque qualité et naissance et quelque état qu'ils puissent être, valides et invalides, malades ou convalescents, curables et incurables, de mendier dans la ville et faubourgs de Paris, ni dans les églises, ni aux portes d'icelles, aux portes des maisons ni dans les rues, ni ailleurs publiquement, ni en secret, de jour et de nuit. »

Les analyses classiques, que Michel Foucault notamment, ou Bronislaw Geremek, firent de l'édit de 1656, ont marqué l'histoire et les sciences sociales. Le destin tragique des grandes pensées est parfois de se voir réduit à un héritage et donc objet d'histoire lui-même, tandis que des territoires historiographiques entiers se fossilisent derrière elles. Par son importance symbolique et souci de concision, cet édit marquera le point de départ de cette étude. Ni péché originel, ni régression archaïque, cet édit s'inscrit dans une logique d'affirmation du pouvoir royal, dans un contexte d'urgence et d'accroissement critique de la démographie urbaine, incapable d'incorporer les vastes flux nomades qui traversent alors la capitale. Ceux-ci résultent de la conjonction d'une vague migratoire de réfugiés de guerre et d'une forte population de mendians déjà implantée à Paris. Les témoignages de

l'époque font état de 40 000 mendians sur une population totale de cinq cent mille habitants⁶⁹. Nous voyons dans ce texte les distinctions traditionnelles des pratiques caritatives médiévales et modernes abolies, entre mendians valides et invalides, c'est-à-dire entre chômeur et mendiant, dont la santé ou l'état physique rend légitime la prise en charge selon l'éthique chrétienne. Quatre mille à cinq mille mendians seront enfermés. Le reste s'enfuirra. L'internement correspond à une mise au travail forcée des valides. Cette politique, d'ampleur nationale, peut être vue comme la synthèse de plusieurs pratiques anciennes de travail forcé, imposé aux vagabonds ou aux mendians valides et de pratique d'enfermement de masse. Ce modèle avait d'ailleurs déjà été expérimenté, à de moindres échelles, dans la ville de Lyon, près d'un siècle auparavant. À peu près au même moment qu'à Paris, des Hôpitaux Généraux ouvrent à Caen, Douai, puis, dans le souci d'éviter l'effet de vases communicants, l'édit est étendu à toutes les grandes villes du royaume en 1662. Dans un cas comme dans l'autre, le dispositif créé par les pouvoirs publics a pour vocation d'absorber et de fixer un flux migratoire hétérogène, dont la composition sociale est extrêmement difficile à établir avec précision. Celle-ci est ancrée dans les territoires de l'imaginaire. À l'échelle de tout le royaume, l'espace urbain est soumis à la même loi, afin d'éviter que la politique d'enfermement d'une ville ne se répercute sur une autre, qui ne le pratiquerait pas, par les effets de la fuite. Paysan ruiné par la guerre sur les parties Nord-Nord-Est du royaume, ainsi que les dettes, venu de Lorraine, de Picardie, de Savoie, puis plus tard du Limousin, journalier, mendiant de profession, valide, invalide, vagabond, sans-aveu et toutes les figures des Fils de Caïn, de la misère errante, convergent vers des villes, qui les redoutent, tout en prélevant au sein de ce cortège ambigu la main d'œuvre nécessaire au fonctionnement des ateliers et des manufactures.

69. Bronislaw Geremek, *La potence ou la pitié : l'Europe et les pauvres du Moyen-Âge à nos jours*, Gallimard, 1987.

Tensions sociales au XVII^e et XVIII^e siècle

Au cours du long règne de Louis XIV, du milieu du XVII^e siècle au début du XVIII^e, la partie Nord de l'Europe littorale est marquée par des bouleversements structurels inédits, impliquant croissance démographique, hausse fréquente du prix des matières premières et notamment des céréales, baisse des rentes seigneuriales et de concentration accrue des activités dans les villes, alors qu'une tension géopolitique traverse le royaume de France, partagé entre ses intérêts continentaux et les horizons offerts par l'océan. Dans les campagnes, ces bouleversements prennent la forme de redéfinition des rapports entre seigneurs, lesquels cherchent à revaloriser les revenus assurés par les droits seigneuriaux, et paysans, majorité laborieuse du pays formant une sociologie très hétérogène, encadrée par les traditions juridiques régionales du droit coutumier. Sans entrer dans le détail de ces réalités complexes, sur lesquelles on pourra renvoyer, notamment, aux études classiques de Pierre Chaunu, les effets conjugués de ces mouvements de fond, de l'action centrifuge de la Monarchie Absolue de Louis XIV et de ses successeurs - dont les guerres et les appétits somptuaires générèrent de lourdes charges fiscales que les Parlements des provinces tendent à répercuter sur la paysannerie - engendrent une forte instabilité de la population rurale, qui s'endette, parfois se révolte et vient souvent tenter sa chance en ville.

Si le « Grand Renfermement » à proprement parler n'aura pas d'effet durable, les logiques disciplinaires partageront avec l'industrie naissante la charge de fixation, ou de rejet, de la diversité des arrivants. Alors que le modèle des dépôts de mendicité a remplacé le cadre de l'Hôpital Général, Sébastien Mercier note au sujet de la capitale, dans son Tableau de Paris, achevé dans les années 1780, « qu'un tiers de la ville s'est construite en 25 ans ». En 1778, le curé de Saint-Étienne Dumont estime à cent vingt mille le nombre d'indigents présents dans la capitale. Ce chiffre

sera repris en 1790 dans une plainte que la Commune dépose auprès de la Constituante, en le rapportant cette fois au nombre « d'ouvriers sans travail ». Si le chiffre peut être discuté et réévalué à la baisse, les différents recensements opérés par les autorités révolutionnaires permettent néanmoins d'estimer à plus de trois cent mille personnes la population ouvrière parisienne en 1791, sur un total d'environ sept cent mille. Parmi ceux-ci, cinquante mille de ces ouvriers et leur famille vivent dans l'habitat instable des maisons garnies, des hôtels ou des auberges, mêlés aux « métiers louche » dans une ville parisienne alors très ouvrière et qui le restera dans son centre-ville, au moins jusqu'en 1848. Les préfets du Premier Empire dénombrent quinze mille à vingt mille ouvriers saisonniers, ramoneurs, gagne-deniers, arrivant chaque année à Paris, venant grossir les rangs de cette population flottante qui ne trouve pas toujours de l'ouvrage et se voit exposée au désœuvrement et ses dangers⁷⁰. Paris n'a pas le monopole d'un tel exode. En 1789, la ville de Lyon, forte de ses soieries, compte près de 150 000 habitants et Marseille 110 000, alors que ces deux villes en comptaient respectivement 100 000 et 75 000 au début du XVIII^e siècle.

Ce flux migratoire est donc bien antérieur à la Révolution. Il n'y est pas étranger.

En 1789, il n'est plus possible de procéder à un nouveau « Grand Renfermement ». C'est une des significations de la prise et surtout de la destruction de la Bastille. Dans cette lutte avec le pouvoir royal pour le territoire urbain, alors que des armées se pressent aux portes de Paris, la crainte du déclassement, pour nombre d'artisans, ouvriers, petits commerçants, est aussi celui de devenir la proie des murs des édifices royaux ou des dépôts de mendicité. Ceux-ci furent rétablis après la tentative de Turgot,

70. George Rudé, La population ouvrière parisienne de 1789 à 1791, Annales historiques de la Révolution française, Année 1967, 187 p. 15-33, https://www.persee.fr/doc/ahrf_0003-.

vingt ans auparavant, d'y substituer des ateliers de charité. De la même manière, le gouvernement révolutionnaire ne viendra pas à bout de ces dépôts redoutés et honnis du peuple de Paris et d'ailleurs.

L'industrialisation de l'espace urbain et l'échec d'un habitat ouvrier

L'époque Révolutionnaire engendre des configurations tout à fait inédites au sein de l'écosystème de la ville française. Dans certains cas, celui-ci change irréversiblement de morphologie, bouleversant l'équilibre des rapports au territoire, notamment dans le cas des nouveaux venus dénombrés par les préfets du Premier Empire. À cet afflux constant et ancien de force de travail disponible viennent s'ajouter, d'une part, les progrès dans le domaine de la chimie et d'autre part, l'intense activité de spéculation sur les biens de l'Église nationalisés. De cette réunion de facteurs découle ce que l'on pourrait appeler une Révolution industrielle par le bas, ou pour reprendre les termes d'André Guillerme étudiant le cas de Paris, une géographie marquée par une « industrialisation organique », aux caractéristiques méconnues et oblitérées par la modernisation haussmannienne, tout à fait décisives pour notre objet.

Un nouvel usage de l'espace

Parfois détruits sous la Révolution, retransformés en usines pour les besoins militaires des guerres napoléoniennes, nombre d'églises, de couvents et de monastères sont livrés, autour de 1820, à l'espace du marché⁷¹. Certains sont démolis afin de

71. Maurizio Gribaudi, *Paris ville ouvrière. Une histoire occultée (1789-1848)*, Paris, La Découverte, 2014.

réinvestir l'espace libéré. Dans les quartiers du Centre et de l'Est de Paris, c'est un véritable habitat ouvrier qui s'y développe, à partir d'un bâti peu coûteux, marqué par l'hybridation des habitudes du travail à domicile et de nouveaux métiers, basés sur la récupération du salpêtre, des métaux non ferreux, de la production du noir animal à partir d'ossements ou encore de la production de savon. Ces activités font naître un entrepreneuriat ou un micro-entrepreneuriat ouvrier plus ou moins informel, ainsi qu'un mode de vie, une sociabilité insérée dans le territoire urbain par rue, par quartier⁷². Comment ne pas rapprocher ce mouvement d'industrialisation par l'artisanat des canuts Lyonnais de la Croix-Rousse, ouvriers qualifiés, acteurs de l'industrialisation se jugeant dépossédés des progrès qu'ils ont contribué à rendre possible ? L'échec de leur révolte est symptomatique d'une lutte des milieux d'affaires contre ce qui apparaît de plus en plus, au regard de l'intimidant exemple britannique, comme une forme d'éparpillement industriel. Paris est une usine à ciel ouvert, mais disséminée dans des cours, des immeubles, des pièces. Une immense pollution en émane, engendrée par les vapeurs, le mercure, l'abandon de prodigieuses quantités de métaux lourds dans le sol ou l'eau et ces quartiers sont surveillés de près par le Conseil de salubrité⁷³. Créé en 1802, cet organisme tolère ces laboratoires productifs, inspirés par les progrès de la science, mais élimine les industries de traitement de putréfaction des chairs, tanneries, travail du cuir, toujours regardées avec mépris par le corps urbain et historiquement tenues à distance.

72. André Guillerme, *La naissance de l'industrie à Paris, entre sueurs et vapeurs 1780-1830*, Seyssel, Champ Vallon, 2007, 439 pages.

73. *Ibid.*

L'épidémie de choléra et l'apparition d'une politique du logement

En 1832, la première d'une longue série d'épidémies de choléra frappe Paris, Marseille, ainsi que d'autres grandes villes. La maladie décime les quartiers ouvriers, foyers humains très propices à la diffusion de bactéries, marqués par la promiscuité et l'insalubrité, avant de s'étendre à l'ensemble de la ville et aux populations plus aisées. La salubrité du logement, et en particulier du logement ouvrier, devient un enjeu de santé publique. Le Conseil de salubrité se voit critiqué dans sa gestion de l'espace urbain, et on accuse ces quartiers ouvriers, opportunément diront certains, d'être les responsables de l'épidémie. En 1849, la loi Melun tente de mettre en place des commissions d'assainissement des habitations aux municipalités. La loi est peu suivie, mais marque le début de ce que l'on peut désormais appeler une politique du logement, dans une logique initiale d'intervention sur l'existant. Avec Haussmann, elle prend la forme de l'urbanisme et de l'hygiénisme. C'est également le début de l'Assistance Publique. Les usines et les populations ouvrières s'excentrent dans les périphéries. Au mouvement de longue durée se superposent la politique de grands travaux et les effets de la guerre franco-prussienne, puis de la Semaine Sanglante, puissants accélérateurs de cette dynamique. En cela, on peut donner raison au mot tragique de Jacques Rougerie, qui disait de la Commune qu'elle n'était « pas une aurore, mais un crépuscule ».

L'invention du chômeur : l'institutionnalisation du nomade industriel

Comment se forme la figure du chômeur ? Pourquoi identifier cette réalité particulière à l'intérieur ou en marge de plus vastes agrégats ? Au Moyen-Âge et jusqu'au début de l'époque contemporaine, il n'est pas distingué de la masse amalgamée

des pauvres⁷⁴. Au sein de celle-ci, il est rare d'affiner la binarité sociologique entre mendians valides et non-valides. On parle tout au plus des pauvres honteux, des sans-aveux ou des oisifs. Le signifiant chômeur est rare, voire inexistant. L'édit de 1656 ne s'y arrête pas, pas plus que la littérature officielle, juridique, scientifique ou fictionnelle, qui pendant très longtemps, ne nomme pas d'un vocable particulier « *ceux qui demandent chaque jour leur pain au hasard et non au travail, les inconnus de la misère et du néant, les bras nus, les pieds nus* », pour reprendre les mots de Victor Hugo. D'ailleurs, *Les Misérables*, qui a pourtant l'ambition de représenter toutes les nuances de la misère sociale et humaine de la France du milieu du XIX^e siècle, de ne pas séparer l'œuvre littéraire d'un témoignage du réel, ne fait pas mention de chômeurs.

Pour l'économie classique des grands fondateurs Adam Smith ou Ricardo, ainsi que pour des penseurs économiques du XIX^e siècle en France, à l'image de Léon Walras, le chômage est un non-problème. Décrit comme un facteur conjoncturel, issu de crises ponctuelles et donc amené à se réguler, ou bien comme un phénomène volontaire, il doit alors relever de l'intervention disciplinaire, sous une forme ou sous une autre. En tant que tel, il ne fait pas l'objet d'une analyse spécifique et ne requiert pas spécialement l'attention de l'économiste, ou à plus forte raison du décideur politique, autrement que sous un angle répressif.

L'épisode de 1848 fait apparaître une première reconnaissance, très vite suivie d'un brutal refoulement de la figure du chômeur. Dans l'enthousiasme de la Révolution de février, les *Ateliers Nationaux*, offrant du travail aux chômeurs, sont créés. Ils ne survivront que quelques mois. Le déni de cette réalité est à mettre en relation directe avec la destinée de la révolution de 1848. Alors que bourgeois et ouvriers parisiens avaient conjointement

74. Bénédicte Reynaud, «L'invention du chômage», *Regards croisés sur l'économie*, 2013/1, n°13.

renversé la Monarchie de Juillet, la seconde République instaure le suffrage universel masculin dans une France encore largement rurale. L'Assemblée, élue en avril par un électoral moins sensible aux intérêts ouvriers, vote la fermeture des Ateliers Nationaux. Les députés invoquent son coût, en réalité inférieur à 1% du budget national. En trois mois, ceux-ci ont attiré plus de cent mille travailleurs sans ouvrage, qui s'opposeront à leur fermeture. De violents affrontements les opposeront aux forces de l'ordre. Au cours des « *journées de juin* », près de cinq mille ouvriers trouvèrent la mort en défendant les Ateliers Nationaux.

Cet épisode peut contribuer à expliquer la politique urbaine du Second Empire et le caractère angoissant du chômeur, que l'on refuse de voir. Après les travaux Haussmanniens, la guerre, la Commune, puis le retour de la République et enfin le début de la crise économique de 1873, c'est par la littérature qu'il retrouvera la reconnaissance d'une existence. En 1874, Emile Zola publie une nouvelle intitulée *Le chômage*, qui présente le sort de la famille d'un ouvrier, renvoyé suite à une faillite, ne trouvant pas de travail, n'osant pas mendier et finissant par rentrer chez lui, dans la crainte du regard de sa femme et de sa fille. Le logement de l'ouvrier y figure à la fois comme un refuge contre les menaces urbaines, les tentations de délinquance ou de prostitution, et un espace d'impuissance, qui dévore ses occupants affamés⁷⁵. Vers la fin du XIX^e siècle, la littérature scientifique et les acteurs des politiques publiques, de nouveau républicains, observent de la même manière que le chômage conjoncturel, issu des crises, peut produire une situation d'instabilité à l'intérieur de l'espace urbain, déjà investi et colonisé par ces travailleurs « de réserve ». Après les épisodes de 1848 et de la Commune, qui avait repris un certain nombre des mesures initiales de 1848, les bourgeoisies urbaines semblent contraintes de prendre en compte ce phénomène. Il est intéressant de constater que le déni du statut du chômeur peut

75. Emile Zola, *Nouveaux contes à Ninon* (1874), p.126 et suivantes (disponible en ligne).

constituer une analogie avec le refus de reconnaître l'existence du DEL, demandeur-emploi-logement, que le présent manifeste s'efforce de mettre en évidence.

La ville hygiéniste, qui semble donc refuser l'importation de ce trait rural qu'est le travail à domicile, paie ici le prix de son rejet de l'habitat ouvrier, décrit précédemment. Celui-ci n'a pas forcément disparu pour autant. Par les logiques d'échelle et les contraintes, en termes de pollution notamment, s'organisent les concentrations ouvrières près des usines, elles-mêmes structures de concentration du travail industriel, rejetées en périphérie, tandis que l'habitat ouvrier devient synonyme de la plus sinistre misère. En dépit, si le chômeur commence à apparaître, il n'y a pas de politique pour l'emploi au sens où nous l'entendons, au moins jusqu'à la crise de 1929 et l'application des premières politiques keynésiennes. La politique sociale, parfois conçue comme un devoir social, se concentre sur l'habitat et le logement, ainsi que sur les fléaux sociaux qui en émanent dans le monde ouvrier, des salariés comme des chômeurs. Ces fléaux sont les épidémies, des microbes, des idées, la délinquance, l'alcoolisme, ou encore la mortalité infantile.

L'étendue dramatique du mal-logement à la fin du XIX^e siècle

On estime que près de dix millions de personnes vivent à la fin du XIX^e siècle dans des conditions insalubres, indignes, ou de mal-logement, sur une population totale de quarante millions⁷⁶. La faible réglementation de l'emploi est indissociable de l'indignité du logement. Les taudis urbains ou ruraux, les barques sur les littoraux,

76. Lucan J., *Paris 100 ans de logement : eau et gaz à tous les étages*, éditions du Pavillon de l'Arsenal, Picard éditeur, Paris, 2^e édition, septembre 1999. Voir également l'excellente exposition, disponible en ligne Musée hlm : <https://musee-hlm.fr/discover/focus/18#/home>

les grottes, les auberges, forment les différents aspects de cette indigence. Une enquête menée à Lille⁷⁷, sous le Second Empire, inspecte les cours et les courlettes du quartier Saint-Sauveur où s'entassent déjections et immondices, autour desquelles vivent, dans plusieurs îlots, de six à huit personnes en moyenne, dans des petites maisons humides et non chauffées. Non loin de là, une quarantaine de familles vit dans des caves « munies de latrines », parfois équipées d'une lucarne, mais très faiblement aérées, voire sans aérations, dans lesquelles s'entassent « de six à dix personnes ». Avant son exil, Victor Hugo, alors député, participe à l'une de ces enquêtes et relève qu'un des inspecteurs « N.B. », « n'a pu descendre : est remonté asphyxié ». Ces descriptions sont très communes, et semblent, pour ainsi dire, constituer une norme. La faiblesse des revenus rend les paiements des loyers difficiles. De nombreuses familles s'enfuient, sans laisser d'adresse ou « déménagent à la Saint-Pierre », lorsque le terme approche. Les propriétaires se montrent impatients et moins enclins à prendre soin des logements, qui se détériorent encore davantage.

Politiques publiques et patronales

À cette situation, perçue comme de plus en plus dangereuse, plusieurs réponses sont apportées. La première est l'intervention dans le logement par des visiteuses de l'Assistance Publique ou à l'initiative de structures de type Maison sociale, telle l'Œuvre sociale de Marie Gahéry. En 1897, Loys Brueyre, membre du conseil supérieur de l'Assistance publique, expose sa vision de ce que l'on n'appelle pas encore le travail social.

« Il faut que, pendant une année, celle qui est confiée à nous ne se sente ni seule ni abandonnée par ses protectrices. Les secours pour favoriser l'allaitement de l'enfant par

77. Pierre Pierrard, *Habitat ouvrier et démographie à Lille au XIX^e siècle*.

sa mère n'ont pas seulement pour résultat d'abaisser, dans des proportions considérables, la mortalité du premier âge, ils se proposent aussi le relèvement moral de la mère. On ne saurait trop redire que le but de notre œuvre est d'obtenir que la mère puisse rester à son foyer et ne pas être obligée de gagner sa vie dehors. En gardant son enfant près d'elle, elle s'y attache et celui-ci ne court plus le risque d'abandon. Et puis, si la femme est mariée, elle retient aussi son mari au logis. Si elle est bonne ménagère, si la maison est tenue proprement, la cuisine bien faite, les sourires et les jeux de l'enfant y aidant, l'homme rentre directement de l'atelier à sa demeure, sans passer par le cabaret. »⁷⁸

Un des aspects de cette protection est donc de faire de la femme au foyer un facteur de stabilisation sociale, en la désincitant à travailler, afin de se consacrer au foyer et en lui transférant la lourde responsabilité de l'alcoolisme éventuel de son mari. Le chômage, ou plutôt l'inactivité juridique de la femme, constitue donc un moindre mal aux yeux de l'Assistance Publique, comparée à celle de la volatilité des maris.

À cette première réponse s'ajoute celle de la construction de logements ou de nouvelles formes d'habitat hygiénistes, organisés à partir du logement. C'est le secteur privé qui, le premier, expérimente et innove dans ce domaine. Après l'échec de la Cité Napoléon, inaugurée en 1853 en plein Paris, nommée d'après son commanditaire, alors président de la Deuxième République, rejetée par les ouvriers comme la bourgeoisie, en tant que « caserne ouvrière », d'autres projets destinés à loger les travailleurs voient le jour. On peut notamment citer le Familistère Godin, à Guise, d'inspiration Fouriériste, « palais social » fonctionnel construit par l'industriel pour ses ouvriers et leur famille,

78. Cité par Lefort, G., *L'éducation des mères. Olympe Cevin-Cassal, inspectrice générale de l'enfance (1859-1945)*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, coll. « Les cahiers du féminisme ».

à proximité des usines, véritable habitat hygiéniste, disposant du confort moderne, de l'eau courante, du chauffage, d'une garderie, d'une école, des bains, ou encore la cité Menier, qui formeront les modèles, d'ailleurs souvent trahis et déformés, des cités ouvrières. La Cité de Mulhouse permet à deux cents ménages ouvriers employés d'accéder à la propriété. Le pari ne semble pas concluant, du point de vue du patronat, qui estime inadéquat de voir des ouvriers propriétaires licenciés ou grévistes implantés dans la Cité attenante au lieu de production. Le cas des cités-jardins de Reims ou des corons, avec leurs petites surfaces cultivables, illustrent un désir de maintenir certains traits de l'habitat, mais normé et conçu par les industriels, qui les ont commandités. L'accès au logement est ainsi souvent assujetti au contrat de travail. Le cas des cités-jardins de Suresnes, projet d'HBM (habitations à bon marché), postérieur à la guerre, porté par Henri Sellier, est sans doute l'un des plus ambitieux. La diversité des projets est indéniable. Néanmoins, une certaine idée de l'activité s'est dissoute, pour se reconfigurer à partir de deux fonctions spatialement distinctes, mais complémentaires, à travers les catégories de l'emploi et du logement. La différence entre le milieu urbain et rural correspond ici uniquement à des possibilités d'absorption différentes, à partir des logiques d'habitat. Là où le rural a conservé des formes de revenus annexes, permis par la jouissance d'un habitat (petit élevage, artisanat à domicile, etc.), l'ouvrier urbain dépend entièrement des revenus de son travail à l'usine et ne peut tirer de revenus de son logement, qui est pour lui une charge fixe, ou une clause dépendant de son contrat de travail. En d'autres termes, le lieu de résidence a cessé d'être une source de revenus.

Institutionnalisation du chômage

Cette politique du logement s'adresse donc aux employés. Elle ne prend pas forcément en compte ceux qui ne bénéficient pas d'une protection patronale et que l'on commence à désigner

comme des chômeurs. C'est l'accès préalable à cet espace de production qui semble rendre peu à peu nécessaire cette catégorie. Fixé dans son logement, l'employé sans ouvrage se voit coupé de toute forme de revenu légal, quand il n'en est pas expulsé. Il devient alors un matériau instable, entraîné par son oisiveté vers la colonne des classes dangereuses. La délinquance de type « Apache », l'anarchisme et l'idée révolutionnaire sont les aspects célèbres de cette armée dispersée, décrite en 1958 par Louis Chevalier⁷⁹. Le chômeur apparaît dans le Littré, en 1877. Identifié et stabilisé par le langage, il le devient par la statistique. En 1896, le recensement national emploie pour la première fois la catégorie de chômeur pour interpréter le monde social qu'il dénombre. Les recensés doivent s'identifier en tant qu'inactif, actif indépendant ou salarié, et parmi ceux-ci les salariés sans-emploi pour cause de « manque d'ouvrage » définissent le corps des chômeurs, désormais distingués des pauvres comme des malades. Dans ce cas comme dans d'autres, la statistique ouvre la voie au statut. Les syndicats, les sociétés de secours mutuels et les Bourses de travail viennent en aide aux chômeurs, reconnaissant la non-responsabilité du travailleur mis au chômage contre sa volonté. L'Organisation Internationale du Travail, produisant une définition normée du chômeur, est l'une des créations du Traité de Versailles, ce qui est souvent oublié. La plupart des pays signataires y adhèrent en reconnaissant cette définition⁸⁰.

De la reconnaissance, le chômage se voit donc institutionnalisé en tant que « risque ». Le chômeur devient alors le double maudit du salarié, figure autrefois honteuse dans le monde agricole, ayant renversé son stigmate, comme l'a montré Robert Castel, pour devenir synonyme lui aussi d'un véritable statut, projetant

79. Louis Chevalier, 1958, *Classes laborieuses et classes dangereuses à Paris pendant la première moitié du XIX^e siècle*, Paris, Perrin, coll. « Pour l'histoire ».

80. REYNAUD Bénédicte [2013], « L'invention du chômage », *Regards croisés sur l'économie*, 2013/1, n°13.

une idée de stabilité et de sécurité, donnant accès à des droits. Le salarié et son ombre, le chômeur involontaire, s'inscrivent dans un continuum social, défini par l'accès au logement, fut-il ouvrier, et donc à un espace du pomerium, légitime, protégé et sacré, soumis aux lois du droit et de la propriété. Le besoin d'incorporer le chômeur et de lui reconnaître ce droit de cité, de l'y inclure, dirait-on aujourd'hui, s'envisage également à partir de son négatif, son contre-espace, circonscrit et maîtrisé.

« *Un village qui n'arrive jamais à se dégager tout à fait de la boue.* »

Alors que la loi Siegfried, à partir de 1894, couvre les limites urbaines d'HBM, que des formes caritatives, telles que les Œuvres du Moulin Vert de l'Abbé Viollet à Paris, soutenues par les pouvoirs publics, s'efforcent de faciliter l'accès à la propriété pour les ouvriers, l'espace interlope bien connu sous le nom de « la Zone » forme la « ceinture noire » entre la « ceinture rouge » des banlieues ouvrières et les grandes villes, ou plutôt l'espace tampon formé par les nouvelles Habitations Bon Marché périphériques. Celles-ci peuvent être vues comme une incorporation par l'appareil des politiques publiques des cités ouvrières, bâties par le patronat industriel, pas toujours en mesure d'assumer cette charge, et peu enclin, comme nous l'avons vu, à rendre la propriété accessible à ses ouvriers. Ce parc de logements, dont la construction est encouragée par l'action publique, a pour ambition assumée de sédentariser la population ouvrière active, en la sortant au maximum des taudis, en lui donnant accès à la propriété, afin de l'éloigner de la psychologie révolutionnaire.

D'abord d'ampleur modeste, ce dispositif est renforcé par les lois Strauss en 1906 et Ribot en 1908, en autorisant les communes et les départements à céder des terrains aux sociétés HBM et en leur accordant des prêts pour la première et en créant les sociétés

régionales de crédit immobilier pour la seconde, conçues pour prêter aux ménages, à taux défini par l'État. L'objectif est également d'étendre au monde rural la facilitation d'accès à la propriété et ainsi de désengorger les villes. Enfin, consacrant cette stratégie, la loi Bonnevay, en 1912, crée les Offices publics communaux et départementaux d'HBM. Cette expérience, partie de la mairie du Havre, est donc généralisée à l'ensemble du territoire. Le logement est une promotion sociale et un accès à l'espace légitime de la ville comme l'espace symbolique de la propriété, dans le cas des HBM, alors que l'habitat correspond, plus que jamais, dans le monde urbain, à l'espace de la misère.

« Zone » et « zonards »

Si la Zone de Paris est la plus vaste et la plus peuplée, cette forme urbaine est également et logiquement présente autour d'autres grandes villes industrielles. Alors que l'accès à la propriété pour les ouvriers, rendu possible par l'accès au crédit, est structurellement lié au salariat, la Zone constitue l'habitat des non-salariés. Une enquête de 1926 dénombre 42300 zoniers pour Paris. Ce territoire marque la limite des politiques publiques, en matière de logement comme d'emploi. Constituée dans la seconde moitié du XIX^e siècle, sur l'espace non constructible, s'étendant au-delà des fortifications de Paris, c'est un territoire littéralement pris entre deux fronts. Rejetée et redoutée par la bourgeoisie comme par le monde ouvrier, elle constitue le résidu inexpugnable du taudis. Dans Voyage au bout de la Nuit, Céline la décrit comme « *un village qui n'arrive jamais à se dégager tout à fait de la boue* », dans lequel les zoniers « *maigrissaient à force de fièvre soutenue par le manger peu, le vomir beaucoup, l'énormément de vin et le travailler quand même, un jour sur trois à vrai dire* ». Ce travail est celui des chiffonniers, des ferrailleurs, des vagabonds, des « croque-notes » et des métiers illégaux, effectués par d'anciens ouvriers chassés de Paris,

des nouveaux arrivants du monde rural, vivant des déchets de la bourgeoisie, de l'alcoolisme et de la prostitution, à l'intention des locaux, mais aussi des ouvriers et de quelques bourgeois. Toutes ces activités sont perçues par une part importante de la classe ouvrière comme une compromission avilissante, et la Zone l'espace de la déchéance physique, morale et la trahison à la cause ouvrière. Alors qu'en 1910, Georges Cochon forme la première Union syndicale des locataires ouvriers et employés, et que la question du mal-logement connaît sa première politisation, indépendamment d'une logique révolutionnaire d'abolition de la propriété, la Zone concentre plus que jamais sur elle cette double infamie, en tant qu'espace du *Lumpenprolétariat*. Dénoncé par Marx dès 1852, comme l'ensemble « des vagabonds, [...] des escrocs, des charlatans, [...] des voleurs à la tire, [...] des maquereaux, [...] des joueurs d'orgue, des chifonniers, des rémouleurs, [...] en un mot toute cette masse amorphe, décomposée, ballottée, que les français nomment "la bohème" »⁸¹. Selon la rhétorique syndicaliste, cette frange, par son indiscipline et son absence de conscience de classe, n'hésite pas à remplacer les ouvriers grévistes et compromet cette stratégie de lutte. La Zone et ses occupants sont donc rejetés, tant par les représentations ouvrières que bourgeoises⁸².

Dans le même temps, alors que les HBM s'élèvent significativement derrière les fortifications de Paris, formant une deuxième enceinte de propriétaires ouvriers et que les banlieues industrielles construisent, de plus en plus, elles aussi, une pression foncière, s'accumule sur cet espace inconstructible et théoriquement placé sous commandement militaire. C'est d'ailleurs la guerre de 1914 qui abolira cette prérogative de l'armée, par la

81. Karl Marx, *Le 18 Brumaire de Louis Bonaparte*, Les Mille et une Nuits, Paris, 1997.

82. Jérôme Beauchez and Djemila Zeneidi, « Des zoniers aux zonards : de quoi « la zone » est elle le nom ? », Terrain [Onlinel], Questions, Online since 17 December 2018, connection on 27 January 2022. URL : <http://journals.openedition.org/terrain/17600> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/terrain.17600>

destruction des fortifications, à partir de 1919, sans faire disparaître pour autant cet espace de *non-logement* des *non-salariés*. En établissant un moratoire sur les loyers pour les familles de soldats mobilisés pendant et après la guerre, l'État avait, en régime d'exception, suspendu dans le cadre de sa politique du logement, cette dialectique salarié-chômeur. La paix revenue, les besoins en matière de logements sont immenses. En 1928, le mouvement des *mal-lotis* est une nouvelle forme de politisation, qui alarme sur l'ampleur du *mal-logement*. Cette contestation est surtout portée par les nouveaux propriétaires, salariés ou employés, des lotissements pavillonnaires de banlieues, construits vite, et souvent dépourvus d'équipements de voirie ou de lumière. La même année, les lois Sarraut et Loucheur prévoient, d'une part, des mesures adaptées de la part de l'État et d'autre part, la construction de 260000 logements sur cinq ans, dont 60000 à loyers moyens pour les familles de salariés. Une nouvelle révolution urbanistique se dessine. Une partie de l'espace de la Zone sera libéré et investi, notamment par ces projets d'HBM, mais il faudra attendre 1956 et le début des travaux du boulevard périphérique pour la voir disparaître.

La parenté honteuse : Le retour de l'habitat

Il existe donc une lutte entre la logique du logement et celle de l'habitat. Les politiques du logement s'efforcent de s'imposer comme une norme aux différents habitats, tout en incorporant, autant que possible, des éléments propres à ceux-ci, c'est-à-dire une production de normes et de ressources par une localité. Cette lutte s'observe avant et après les deux conflits mondiaux, ayant causé des destructions massives de logements sur le territoire français. La Libération, la fin de la guerre d'Algérie, le *baby-boom*, le dynamisme économique et la politique migratoire d'après-guerre sont autant d'éléments réactivant ou activant des flux migratoires d'ampleur inédite en France. Avec eux

réapparaissent le nomadisme urbain et transnational, l'habitat des bidonvilles. Alors que, sous ces formes impossibles, l'habitat dégoûte ses habitants qui le fuient, il parvient toujours à s'emparer d'une partie d'entre eux, à travers lesquels, même réduit aux conditions les plus dures, l'habitat résiste. Dans certains cas, il revient et se venge.

Un des traits de l'habitat est de se nourrir du rejet qu'il suscite. Ainsi, l'effet de sur-représentation médiatique de réalités violentes, telles que la délinquance ou l'islamisme radical, présentés comme caractéristiques de la banlieue, constituent des réflexes induits par ce conflit opposant le logement et l'habitat. Il taille les stigmates que ce conflit applique sur les corps, déjà marqués par la superposition de la géographie urbaine et de la géographie de l'immigration. Comme nous l'avons vu, la délinquance, les revenus de l'addiction et l'idéologie révolutionnaire constituaient déjà les fléaux sociaux, enracinés dans un territoire, dont les ouvriers s'efforcèrent de se démarquer. L'idéologie socialiste couvrait d'ailleurs un large spectre d'idées, allant de la simple discipline ouvrière réformiste, à l'inversion des valeurs et la création de modèles normatifs admettant la violence. La délinquance, qui fournit des poisons et prélève des ressources, ou la religion, de sa fonction modératrice à sa forme normative et autoritaire, semblent occuper ces fonctions, remplies autrefois par le socialisme.

Comment expliquer cette résistance paradoxale d'un *habitat* a priori vaincu par le *logement* ?

Zone, bidonvilles et croissance économique : l'âge des grands ensembles

Ainsi, certains zoniers avaient refusé jusqu'au bout l'expulsion, se rassemblant en « ligue » dans les années 30, afin d'obtenir une indemnisation. Il faut dire que le relogement n'était pas

nécessairement garanti. La situation, trente à quarante ans plus tard, présente des analogies, mais également de nombreuses différences. Au milieu des années 60, près de 75 000 personnes, dont 50 000 étrangers, vivent dans 255 bidonvilles dénombrés en France. D'origine maghrébine, portugaise, espagnole ou française, ils sont disséminés en Île-de-France, en Provence ou dans le Nord, souvent regroupés par origine, attirés et encouragés à l'exode par le défaut de main-d'œuvre en France métropolitaine. Si certains effets de la fin de la Guerre d'Algérie doivent également être mentionnés, cette population a cette fois massivement accès à l'emploi. C'est sur la question de l'accès au logement que les politiques publiques portent leurs efforts. En 1948, l'allocation logement est créée. En 1950, un texte de loi remplace les HBM par les HLM, tout en créant des mesures incitatives à l'acquisition de logement par les ménages. En 1953, le plan Courant prévoit de faire construire 240 000 logements en cinq ans. L'appel de l'Abbé Pierre et le décret du 31 décembre 1958 créant les ZUP et l'apparition de dispositifs d'urgence, renforcent encore cette dynamique politique. Huit millions de nouveaux logements voient le jour entre 1953 et 1975, et le parc HLM passe de cinq cent mille à trois millions d'unités. Les bénéficiaires sont sélectionnés par les gestionnaires de ce parc social. Les conditions de revenus sont évidemment examinées, dans un contexte de plein emploi, mais surtout, les travailleurs étrangers en sont exclus. Parallèlement aux bidonvilles, les foyers de travailleurs célibataires, les logements plus anciens, les hôtels meublés ou les cités construites dans l'urgence à partir des années 50 les accueillent, souvent accompagnés par des travailleurs sociaux, rattachés à ces ensembles de logements à caractère éducatif⁸³. Le désir politique, de plus en plus affirmé, d'éradiquer les bidonvilles, se trouve donc en contradiction avec cette réglementation, interdisant l'accès des logements

83. Annie Fourcaut, « Les banlieues populaires ont aussi une histoire », *Revue Projet*, vol. 299, no. 4, 2007, pp. 7-15.

sociaux aux étrangers. L'hésitation ou le déni du politique accroît l'étendue de la décision et de l'intervention policière. Celle-ci a pour consigne de limiter l'extension des bidonvilles, dont les habitants entrent parfois en conflit, avec les riverains, ou entre eux. En particulier au plus fort de la guerre d'Algérie, alors qu'on suspecte les bidonvilles d'abriter des membres du FLN, des brigades spéciales y pénètrent régulièrement pour détruire des habitations, couper l'eau des fontaines, interdire les commerces, ou installer des grillages. Ces comportements, qui ne pouvaient être ignorés des mairies ou des services sociaux, continuèrent également après la fin de la guerre. Celle-ci suscite d'ailleurs un nouvel afflux brutal de population, suite au rapatriement des Français d'Algérie et de Harkis. Là encore, les premiers seulement peuvent accéder aux logements sociaux. Les mesures policières sont aussi impuissantes à réduire les bidonvilles que l'action massive de construction, étroitement encadrée par l'État. En 1964, la loi Debré autorise les communes à exproprier les terrains occupés par des bidonvilles, prolongée en 1966 par la loi Nungesser. En dépit des mesures de relogement, parfois gérées par des organismes privés, on en dénombre encore près de quatre cents en 1970. Bien souvent, après le passage des bulldozers, les habitants se maintiennent dans le nomadisme et s'installent simplement dans d'autres quartiers de baraquements⁸⁴. En 1976, alors que la plupart des grands ensembles sont achevés, le dernier bidonville recensé à l'époque, « Nice-Village » ou la Digue des Français, est rasé. La même année également, la politique migratoire effectue une révolution. Le choix de la fermeture des frontières est aussi celui de la fixation des étrangers déjà présents par l'adoption du regroupement familial. Le décret Stoléru du 29 avril 1976 soumet l'autorisation de séjour des étrangers en France, à des conditions de logement équivalentes à celles des travailleurs français. Les règles d'accès

84. Yvan Gastaut, « Les bidonvilles, lieux d'exclusion et de marginalité en France durant les trente glorieuses », <https://doi.org/10.4000/cdlm.829>

aux logements sociaux sont modifiées. Alors que la loi Barre, en 1977, favorise l'acquisition de logements pavillonnaires pour les ménages par la création du PAP (prêt d'accession à la propriété), les HLM, jusque-là occupés par des travailleurs français, se libèrent et sont désormais accessibles aux populations étrangères. Les APL et le PLA, aide personnalisée au logement, ainsi que le prêt locatif assisté, sont également créés.

Chômage de masse et nomadisme urbain

Sous l'effet des crises pétrolières et de la désindustrialisation, le chômage cesse d'être une marginalité, ses effets s'ancrent sur le territoire, affectent la géographie et transforment la rhétorique du politique. Cet enjeu concentre sur lui un faisceau de mesures, elles-mêmes issues d'une petite révolution culturelle, dans les discours et les pratiques du travail social, ainsi que des politiques publiques. Aux allocations chômage, phénomène déjà reconnu comme risque, d'abord timidement au début du siècle, nous l'avons vu, puis surtout par la construction de l'État-Providence d'après-guerre, s'ajoute à partir de 1988 le RMI, dont le RSA est l'héritier direct. Sans rentrer dans le détail de cet objet déjà bien étudié⁸⁵, disons simplement et banallement que ce dispositif porte sur lui toute la symbolique d'une précarité et d'une fragilité économique structurelle et de l'aveu d'impuissance du politique à s'en extraire. Cette reconnaissance de *l'inemployabilité* d'une partie de la population est l'un des aspects d'une politique pour l'emploi, jusqu'ici jamais formulée en ces termes, en dehors peut-être du contexte des années 30, qui ne sortira plus du langage politique.

85. Parmi de très nombreux travaux, Martine Abrous, *Les intermittents du RMI Se réaliser entre activités, emplois, chômage et assistance* », Paris 2010, L'Harmattan, Collection Logiques Sociales.

Sur le plan du logement, les mesures les plus structurantes, qui forment, en quelque sorte, le corollaire urbanistique de cette politique de l'emploi, sont l'invention de la politique de la Ville et les lois Besson. Les gouvernements successifs ne parvenant pas à résorber le chômage, ce volet prend donc une dimension fondamentale. Là encore, bien qu'on puisse n'y voir qu'une stratégie de langage, on ne peut nier un désir de prendre en compte l'habitat dans les différentes politiques du logement. Face à l'usure rapide des grands ensembles du parc HLM, un groupe de coordination permanent, « Habitat Vie Sociale », est mis en place, destiné à lutter contre la dégradation matérielle des immeubles. C'est la naissance de la politique de la Ville, effort de gestion et de valorisation du bâti existant. En juin 1982, la loi Quillot fait naître un intéressant et éphémère « droit à l'habitat », reconnaissant « la liberté de choix pour toute personne de son mode d'habitation et de sa localisation, grâce au maintien et au développement d'un secteur locatif et d'un secteur d'accès à la propriété, ouverts à toutes les catégories sociales ». Dans un contexte de libéralisation des produits financiers, nombre de propriétaires se tournent alors vers ce type d'investissements. En quelques années, 600 000 logements sont retirés du marché locatif. La loi Quillot est abrogée en 1986 par la loi Méhaignerie. En 1989, la loi Mermaz cite un Droit au Logement, déjà énoncé dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et dans la Constitution de 1946. En 1990, la loi Besson crée le fonds de solidarité logement, généralise les plans départementaux d'action pour le logement des personnes défavorisées et, l'année d'après, la loi d'orientation pour la Ville constraint l'ensemble des communes situées dans des agglomérations d'au moins 200 000 habitants à doter son territoire d'au moins 20% de logements sociaux. Par la suite, la diversification de l'offre en matière de logement social, terme dissimulant aujourd'hui au moins trois réalités, les PLAI (prêt locatif aidé d'intégration), les PLUS (prêt locatif à usage social) et les PLS, (prêt locatif social) devient un enjeu décisif pour les

communes, en compétition pour l'attraction de ménages aux revenus les plus élevés. Destinées à différents niveaux de revenus, elles font l'objet d'un financement étatique, presque nul pour les PLS, catégorie de logements sociaux aux conditions de ressources les plus élevées. Cette diversification croissante, à partir des années 2000, a pour but d'équilibrer la composition sociologique du parc social et des communes, ainsi que d'éviter les effets de ghettoïsation, en limitant les grandes concentrations de PLAI ou de PLS. Or, on observe une production croissante de PLS, inadéquate au regard des revenus des ménages demandeurs. Ces derniers sont en général plus vulnérables sur le marché de l'emploi, plus exposés aux risques de chômage et de précarité. Ils constituent, selon certains élus, la cible prioritaire de la construction de logements sociaux, au rebours de la volonté de l'État et de certaines communes de diminuer la part de PLAI dans leur parc. Même certaines grandes villes de *la banlieue rouge*, telles que Saint-Denis ou Vitry-Sur-Seine, dont la stratégie historique s'est construite sur une politique de construction de logements sociaux à destination des foyers modestes, afin de fidéliser des clientèles électorales, voient leur politique du logement rattrapée par ces logiques de marché. On fait construire, depuis 2010, une part accrue de logements PLS, au détriment des PLAI⁸⁶.

Nous n'entrerons pas dans le détail plus approfondi d'une politique du logement à l'action très étendue et complexe, ni dans son volet hébergement, sur lesquels les autres contributeurs de ce travail pourront revenir, plus en détail, en tant qu'objet du présent. Contentons-nous de reprendre les chiffres de la fondation Abbé Pierre, ayant dénombré, en 2019, trois cent mille personnes au total, n'ayant pas accès au logement en France, en incluant les hébergés, les lieux d'accueil pour les demandeurs d'asile, les personnes habitant en bidonville et les sans-abris.

86. Voir Raad, Lina. « Pour qui produit-on du logement social ? Le cas de la banlieue rouge », *Espaces et sociétés*, vol. 170, no. 3, 2017, pp. 33-50.

Cette enquête fait également apparaître que de plus en plus de femmes sont touchées par ce phénomène.

De manière générale, ce moment comme d'autres montre que ce concept de chômeur entre en compte, pour les politiques publiques, à partir du moment où « le travailleur de réserve » a déjà occupé l'espace légitime, par l'accès à un logement, donc à un certain mode de vie et cherche à survivre au sein de cet espace. S'il n'y parvient pas, il sera avant tout identifié en tant que *sans-abri*, « *sdf* », *clochard*, avant d'être un chômeur et a fortiori un *demandeur d'emploi*. Le voilà donc relégué par les représentations, en deçà d'une population en compétition pour l'emploi et amalgamé aux imaginaires séculaires du vagabond médiéval, voire du nomade, extrêmement prégnants dans les structures mentales collectives.

Dans la compétition pour l'accès à l'emploi, dans les économies désindustrialisées, le logement constitue donc un avantage décisif sur un concurrent non-logé.

Aujourd'hui

Qu'avons-nous appris ? Sur le plan de la jurisprudence, ce qui s'approche le plus essentiellement d'une politique conjointe, concertée de l'emploi et du logement, apparaît dans les cités ouvrières ou les corons de la fin du XIX^e siècle, qui plaçaient la jouissance d'un logement, conçu à cet effet, dans le cadre d'un contrat de travail. La différence essentielle étant que l'attribution du logement et de l'emploi se situaient dans les mêmes mains et dépendaient du seul industriel.

Aujourd'hui, les *logements de fonction* constituent une réalité très marginale, en réalité, un signe distinctif de commandement, dans le domaine public comme privé. Le fait qu'il relève du

privilège révèle certains aspects des *fonctions du logement*. Situé de manière stratégique, commode, il soustrait son bénéficiaire aux contraintes parfois brutales du marché. À la manière de l'apprenti médiéval, qui logeait chez son maître, et donc sur le lieu de travail, forme encore plus ancienne d'un *habitat urbain*, trop lointaine pour être mentionnée dans une étude brève, cette caractéristique autrefois affectée au subordonné est devenue la prérogative de certaines positions de commandement.

Une partie des professions libérales, minorité en général hautement qualifiée, peut également utiliser le logement comme lieu d'exercice de l'activité. Le développement du télétravail, plutôt marginal avant l'épidémie de COVID-19, constitue un développement à suivre, qui pourra peut-être s'imposer à terme dans les pratiques professionnelles. Peut-on parler dans ces cas précis d'un *retour de l'habitat* ou d'un usage professionnel de son logement, en fonction de normes définies par un *emploi*? Toujours est-il que ces nuances concernent uniquement les personnes disposant d'un emploi ou intégrées économiquement.

Dans le domaine privé, des mesures telles que le 1% patronal puis Action Logement qui aide les salariés à se loger illustrent la relation profonde entre l'accès au *logement* et à l'*emploi*, qui forment le dispositif économique caractéristique de la métropole. Cet état de fait s'explique par l'anatomie dépeinte ici, selon laquelle tout *habitat* urbain entre en conflit avec les contraintes de concentration productives. Des tentatives furent néanmoins menées afin de réaliser une domestication de l'*habitat* dans le cadre de cette concentration productive. Avec le chômage, ces efforts s'estompent, faisant apparaître des politiques d'*emploi* et de *logement* qui constituent chacune la variable d'ajustement de l'autre, dans l'entreprise de gestion du flux nomade.

Il serait trop facile de rejeter ces efforts en bloc, mais il serait également trop imprudent, face à l'importance croissante que

ces flux vont être amenés à prendre, de ne pas expérimenter de nouvelles politiques de *l'habitat*, qui n'a jamais cessé d'exister et réapparaîtra, de toute façon, sous une forme ou sous une autre. Plus il sera laissé à lui-même, plus cette forme entrera en conflit avec celle du *logement* et donc également celle de l'*emploi*. Sans la catégorie du *logement*, l'*emploi* n'a plus de raison d'être et ils disparaissent tous deux au profit de *l'habitat*. C'est un espace imprévisible et hostile à toute fiscalité, qui lui est externe.

C'est le sens de la proposition avancée par Martine Abrous, qui fait le pari philosophique de miser sur le désir d'autonomie des *désintégrés*, et par conséquent, de ne pas proposer un modèle d'assistance normé et basé sur l'accompagnement continu, mais d'offrir à un public intéressé par ce projet de double-contrat une opportunité de sortir des dispositifs de prise en charge, dans les structures d'hébergement et par les minimas sociaux. Cette plateforme, peu coûteuse à mettre en place, implique une phase expérimentale et une approche microsociologique, qui permettrait, en outre, de produire un observatoire utile des dynamiques professionnelles et territoriales, propres au milieu urbain et périurbain, pouvant s'étendre au monde rural et paysan, et sans imposer une forme au détriment de l'autre, favoriser de nouvelles hybridations, à l'heure des villes saturées et de la métropolisation, entre *logement* et *habitat*.

Bibliographie

Abrous, Martine, *Les intermittents du RMI, Se réaliser entre activités, emplois, chômage et assistance*, Paris, 2010, L'Harmattan, Collection Logiques Sociales.

Abrous, Martine, *Sans adresse. La domiciliation comme enjeu de citoyenneté*, Paris, 2017, L'Harmattan, Collection Logiques Sociales.

Chevalier, Louis, *Classes laborieuses et classes dangereuses à Paris pendant la première moitié du XIX^e siècle*, Paris, 1958, Perrin, coll. « Pour l'histoire ».

Cingolani, Patrick, *La précarité* PUF, Que sais-je ? n° 372, 2015.

Damon, Julien *La Question SDF*, PUF, 2012.

Geremek, Bronislaw, *La potence ou la pitié : l'Europe et les pauvres du Moyen Âge à nos jours*, Gallimard, 1987.

Graeber, David, *Bullshit Jobs* (trad. de l'anglais), Paris, *Les liens qui libèrent*, 2018,

Gribaudi, Maurizio, *Paris ville ouvrière. Une histoire occultée (1789-1848)*, Paris, La Découverte, 2014.

Guillerme, André, *La naissance de l'industrie à Paris, entre sueurs et vapeurs, 1780-1830*, Champ Vallon, 2007.

Levy-Vroelant, Claire, *Emploi et logement : le sens du contrat d'insertion*, Un chapitre de l'ouvrage « Population et travail » (Actes du colloque de Aveiro, 2006) Lefevre Bruno, Mouillart Michel, Occhipinti Sylvie (1991), Politique du logement. 50 ans pour un échec », Paris, L'Harmattan, coll. « Habitat et sociétés ».

Lefort, Geneviève, *L'éducation des mères. Olympe Gevin-Cassal, inspectrice générale de l'enfance (1859-1945)*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, coll. « Les cahiers du féminisme ».

Lucan Jacques, *Paris 100 ans de logement : eau et gaz à tous les étages*, éditions du Pavillon de l'Arsenal, Picard éditeur, Paris, 2^e édition, septembre 1999.

Marx Karl, *Le 18 Brumaire de Louis Bonaparte*, Les Mille et une Nuits, Paris, 1997.

Maisondieu, Jean, *La fabrique des exclus*, Bayard, 2010.

Rouleau-Berger, Laurence, *La rue, miroir des peurs et des solidarités*, PUF, 2004.

Rouleau-Berger, Laurence, *Les jeunes et le travail en France, 1950-2000* (avec C. Nicole-Drancourt), PUF, 2001.

Schnapper Dominique., *La souffrance du chômeur*, Folio Actuel, 1991.

Zola Emile, *Nouveaux contes à Ninon* (1874), p.126 et suivantes.
<https://beq.ebooksgratuits.com/vents/zola-ninon2.pdf>

Articles :

Abrous, Martine, « Les professionnels créatifs entre emplois, assistance, chômage », *Le Monde, Emploi*, 10 octobre 2014.

Abrous, Martine, « Pour ou contre le revenu universel ? Le revenu de base peut amortir la pauvreté mais ne peut garantir les droits au travail et au logement », *Le Monde, Idées*, 16 juillet 2016.

Abrous, Martine, « Le RSA en Dordogne », Centre Etude de l'Emploi.

Abrous, Martine, Rapport de Recherche n°74-Equipe de Recherche Dominique Méda, Bernard Gomel.

Abrous, Martine, « Une solution pour les « sans adresse », *Le Monde, Idées*, 01 juillet 2015.

Abrous, Martine, « Sans adresse. Mais pas sans droit », *Le Journal de Saint-Denis*, octobre 2017, n°1140.

Bacqué, Marie-Hélène, Biewener, Carole, « L'empowerment, une pratique Emancipatrice», *La Découverte*, 2013.

Bacqué, Marie-Hélène, Mechmache, Mohamed, rapport « Pour une refonte radicale de la politique de la ville – ça ne se fera plus sans nous – Citoyenneté et pouvoir d'agir dans les quartiers populaires », *Rapport au ministre délégué chargé de la ville*, juillet 2013.

Beauchez, Jérôme, Zeneidi, Djemila, « Des zoniers aux zonards : de quoi « la zone » est-elle le nom ? », *Terrain [Online], Questions*, Online since 17 December 2018,

connection on 27 January 2022. URL : <http://journals.openedition.org/terrain/17600> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/terrain.17600>.

Connen, François-Xavier, « ATD Quart Monde Éd. de l'Atelier. En finir avec les idées fausses », *Revue Projet*, 2017.

Darvenne, Florence, « HBM, logement et habitat de la ceinture de Paris de 1919 à 1960 », Mémoire de DEA sous la direction de J.L. Robert, Université de Paris 1, Département d'Histoire Sociale, juin 1999.

Fourcaut, Annie, « Les banlieues populaires ont aussi une histoire », *Revue Projet*, vol. 299, no. 4, 2007, pp. 7-15.

Gastaut, Yvan, « Les bidonvilles, lieux d'exclusion et de marginalité en France durant les trente glorieuses », <https://doi.org/10.4000/cdlm.829>.

Kertudo, Pauline, Sécher, Régis, Tith, Florence, « L'invisibilité sociale, publics, et mécanismes : l'entourage familial des enfants placés dans le cadre de la protection de l'enfance ». *Recherche sociale*, 2015/4 N° 216 | pages 4 à 114.

Madec, Pierre, « Quelle mesure du coût économique et social du mal-logement ? » 2016/2 N° 146 | pages 125 à 155, *Revue de l'OFCE*, Large Analysis and Review of European Housing and Health Status (LARES), menée par l'Organisation mondiale de la santé (LARES).

Meunier, Jules-Mathieu, « Le lien emploi-logement : la prise en charge syndicale de la question du logement à l'épreuve des transformations du travail et de l'emploi», *La Revue de l'Ires* 2019/2 (n 98), pages 83 à 111.

Paquot, Thierry, « Habitat, habitation, habiter, Ce que parler veut dire...», *Informations sociales* 2005/3 (n° 123), pages 48 à 54.

Pierrard, Pierre, « Habitat ouvrier et démographie à Lille au XIX^e siècle et particulièrement sous le second Empire», *Annales de Démographie Historique*, 1975, pp.37-48.

Raad, Lina. « Pour qui produit-on du logement social ? Le cas de la banlieue rouge », *Espaces et sociétés*, vol. 170, no. 3, 2017, pp. 33-50.

Raone, Julien, Sente, Christophe, « Zéro SDF ? », Fondation Jean Jaures.

Reynaud, Bénédicte «L'invention du chômage», *Regards croisés sur l'économie*, 2013/1, n°13.

Rudé, George, « La population ouvrière parisienne de 1789 à 1791 », *Annales historiques de la Révolution française*, Année 1967.

Fondation Abbé Pierre. Rapport annuel sur l'état du mal logement en France, 2014, Le logement et l'emploi, facteurs de précarisation mais aussi de développement.



Table des matières

Avant-propos	5
Remerciements	9
<i>Introduction : Une crise majeure.....</i>	15
Coût du logement et mutations sociales	16
Crise sanitaire et environnement.....	19
Une nouvelle géographie française.....	21
<i>La plateforme Demandeur-emploi-logement :</i>	
<i>un enjeu de décloisonnement</i>	22
Chapitre 1 La Plateforme Travail-Logement	25
Prologue.....	26
« Tout ce qui est fait sans moi est fait contre moi »	34
Genèse d'une idée	36
L'alerte de la Fondation Abbé Pierre	37
Concrétiser l'alerte en reconnaissant le « DEL »	
(Demandeur emploi-logement).....	39
Du cas d'école de Chérif à la préfiguration	
d'une relation triangulaire	45
La Plateforme locale emploi-logement	51
L'intérêt d'articuler l'emploi et le logement.....	52
Les services de l'emploi, du logement gèrent	
en partie les mêmes personnes.....	54

Des demandes d'emploi et de logement et des offres à pourvoir	56
Des professionnels de l'emploi, du logement cherchent des solutions	57
La Crise sanitaire économique et sociale est une nouvelle alerte.	58
Objectifs.	58
Bénéficiaires directs	59
Enjeux de la plateforme emploi-logement.	62
Principes	64
Un espace de dialogues	66
La co-construction	67
 Chapitre 2 L'hypothèse d'une politique sociale articulant les catégories du logement et de l'emploi : histoire d'une idée simple 69	
Introduction : Comment écrire l'histoire d'un impensé ?	70
Observations sémantiques sur <i>l'emploi</i> et le <i>logement</i>	72
Généalogies des politiques de l'emploi et du logement	75
Du « Grand renfermement » à la Révolution Industrielle	76
Tensions sociales au XVII ^{ème} et XVIII ^{ème} siècle	78
L'industrialisation de l'espace urbain et l'échec d'un <i>habitat ouvrier</i>	80
Un nouvel usage de l'espace	80
L'épidémie de choléra et l'apparition d'une politique du <i>logement</i>	82
L'invention du chômeur : l'institutionnalisation du nomade industriel	82
L'étendue dramatique du mal-logement à la fin du XIX ^{ème} siècle	85
Politiques publiques et patronales.	86
Institutionnalisation du chômage	88
« Un village qui n'arrive jamais à se dégager tout à fait de la boue »	90
« Zone » et « zonards »	91

La parenté honteuse : Le retour de <i>l'habitat</i>	93
Zone, bidonvilles et croissance économique :	
l'âge des grands ensembles.	94
Chômage de masse et nomadisme urbain.	97
Aujourd'hui	100
Bibliographie	103



Notes Chapitre 2

Note Esquisse de loi Articulation du lien habitat travail Esquisse

Article 1 : Toute personne qui veut vivre de son travail et qui demande un logement a le droit d'être mis en lien direct avec un employeur et un bailleur.

Article 2 : Le Demandeur d'Emploi et de Logement pourra s'engager dans un contrat de travail et un bail, en lien avec l'employeur et le bailleur, partenaires associés de la Plateforme Emploi-Logement.

Article 3 : La mise en place de la Plateforme requiert un engagement des acteurs du territoire de l'emploi, du logement, des partenaires de l'insertion, qui unissent leurs efforts pour identifier les DEL, leur proposer d'intégrer une cohorte de volontaires, capter les offres d'emploi des secteurs en tension, les biens à louer, à rénover, préparer les rencontres tripartites.

Article 4 : Lors des séances tripartites, les employeurs, les bailleurs, les DEL discuteront ensemble de la pertinence des choix, liés au contrat de travail et au bail, afin d'évaluer la poursuite des contrats.

27- L'établissement d'un contrat d'insertion sociale et/ou professionnelle obligatoire depuis la loi sur le revenu minimum d'insertion est un engagement réciproque passé entre l'intéressé et le président du conseil général, qui doit lui donner les moyens de participer à une action d'insertion. Établi avec un référent du conseil général en appui et suivi de la mise en œuvre dans les trois mois qui suivent la mise en paiement de l'allocation de RMI, pour une durée de trois mois à un an, il comprend des démarches sociales (gérer son budget, se soigner, se loger) et/ou des démarches d'insertion professionnelle (stages, recherche d'emploi, contrat de retour à l'emploi).

33- Tournants biographiques de ma carrière : Martine Abrous

Assistante sociale en 1983 à la Direction des Affaires sanitaires et sociales de Bordeaux, j'interviens auprès des Gens du Voyage sédentarisés à Blanquefort. Fin 1987, je participe à un programme piloté par le GRET (Groupe de Recherche et d'Échanges Technologiques) d'auto-construction dans une favela à Fortaleza. C'est un tournant biographique : stimulée par les vertus du travail social communautaire, je soutiens cette méthode, de retour en France, lors de mes réunions avec des allocataires du Revenu minimum d'insertion de Montreuil Sous-bois, dans le cadre de la loi RMI et au sein du service social municipal. En 1991, chargée d'insertion à Rosny-Sous-Bois, j'impulse une association de bénéficiaires du RMI, je rédige mon mémoire de Diplôme des Hautes Études en Pratiques Sociales au Collège Coopératif « Se loger à Fortaleza ».

En 2003, je m'engage dans la rédaction d'une thèse de doctorat de sociologie du pouvoir et des organisations, à l'université Paris 7, que je soutiens en 2006. Elle est publiée chez l'Harmattan : « Les intermittents du RMI, Se réaliser entre emplois et assistance chômage ».

En 2004, chef de service à Inter logement 93, je plonge dans l'univers hyperspecialisé du monde associatif de l'hébergement social, en retire une solide connaissance des rouages institutionnels et une vision critique, qui me vaut d'être recrutée comme chargée de mission à la DDASS de la Seine-Saint-Denis, en 2008.

Je participe à la mise en place (dans le département) du droit à la domiciliation des personnes sans adresse : c'est un nouveau tournant de ma carrière. Je considère que ce droit est essentiel. Réactivé par la loi sur le droit au logement de 2007, il impose désormais aux communes de justifier leurs refus de domicilier. Chargée aussi de représenter la DDASS dans les commissions stratégiques de la politique de la ville, je parcours le Département, à l'interface des publics de l'insertion, des chefs de projets en pilotage de l'habitat, de l'emploi, de l'éducation, de la santé. Je rédige avec d'autres, le Plan Départemental de l'Hébergement Logement en suggérant notamment la mise en place des commissions locales d'accès au logement fédérant les acteurs du logement. En 2016, j'enquête sur les sans-adresse domiciliés au centre communal d'action sociale de Saint-Denis, c'est un nouveau tournant. J'impulse une association de sans domicile fixe, je les soutiens dans leur quête de travail et de logement.

En 2017, l'idée de la Plateforme Emploi-Logement finit par émerger, je cherche un territoire laboratoire et opte pour la Dordogne, où j'avais déjà enquêté comme sociologue, réalisé une enquête avec le Centre de l'Emploi, « *le RSA en Dordogne* ». En 2019, Daniel Garrigue, le maire de Bergerac, favorable, délègue l'animation d'une large consultation locale à Jonathan Prioleaud, son adjoint, qui s'en saisit dans un contexte électoral et qui demande aux acteurs de définir le mode opératoire de la Plateforme Emploi-Logement, qui, dit-il, doit voir le jour à Bergerac.

La crise du Covid et les élections en 2020 mettent un coup d'arrêt.

Depuis 2021, les discussions ont repris avec le Département.

J'ai aussi engagé fin 2019 avec le Département des Hautes-Pyrénées un diagnostic de territoire en copilotage avec l'équipe de Direction. Ce diagnostic a été réalisé en lien avec les Services de l'État qui ont financé, la Ville de Tarbes, les acteurs du logement et de l'emploi.

Ces travaux alimentent mes cours sur les politiques publiques, sur la sociologie de la pauvreté, que je dispense à l'Université-Paris 13, à l'université d'Evry entre autres, ils sont en support du *Manifeste pour une Plateforme Demandeur d'Emploi-Logement*.

36- Concept capabilité

Théorisé par Sen, ce concept renvoie aux réformes du travail social visant à associer les précaires à la résolution de leurs problèmes. Selon Armin Kressmann (2009 Vulnérabilités, besoins et capacités Ethikos), ce terme a été introduit par Amartya Sen d'abord dans l'économique (« capability » en anglais), puis par lui et d'autres penseurs : Martha Nussbaum dans le social et le socio-politique.

« La “capabilité”, néologisme français, désigne l'ensemble des capacités et compétences d'une personne, son “panier de capacités”, qui présente sa liberté potentielle et son droit à la réaliser. Ce concept suggère une distinction fondamentale entre une approche médicale et une approche éducative des patients ou résidents ». La vulnérabilité est liée à une logique de déficits, la capacité à une logique de potentialités, donc de possibilités.

44- Suite Entretien avec Michel associé au Diagnostics de territoire Tarbes en 2021

« Julien (57 ans) était isolé dans un 12 m², coincé dans son lit qui prenait toute la place, il ne bougeait plus. C'est son voisin - son seul ami - qui a réussi à l'en sortir. Lui venait d'avoir un nouvel appartement grâce à l'Atelier que nous animons en faveur des personnes précaires. Julien a réalisé qu'Alain allait le quitter et qu'il allait se retrouver totalement seul. Il a fini par nous rejoindre. Au fil des sorties au théâtre, aux concerts, car tout ça fait partie de notre méthode de créer du lien sur le territoire, il a eu envie, lui aussi, de changer de vie, ça a pris du temps, puis il a fini par obtenir sa maison dans le département, près de sa fille, pour se rapprocher d'elle. Il revit, mais vraiment : il refait des concerts, car à la base, c'est un chanteur. Ce monsieur, on se le dit entre nous, il aurait pu se jeter par la fenêtre. Ça montre que le volet santé, ça passe par retrouver un logement, du lien social et tout ça, c'est de la co-construction ».

47- Les services publics de l'emploi

Articles L5311-1 L5311-4. du Code du travail.

Le Service Public de l'Emploi, dirigé par l'État via le ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion, coordonné localement en quatre niveaux géographiques (national, régional, départemental et local), se déploie en divers services : Pôle Emploi, chargé du placement des demandeurs d'emploi, de l'indemnisation des chômeurs, l'Association pour la formation professionnelle des adultes (AFPA), les directions régionales de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarité (DREETS), l'Unedic, qui administre le Régime d'assurance chômage et fixe les modalités d'indemnisation. De plus, interviennent des organismes publics ou privés, prestataires de services relatifs au placement, à l'insertion, à la formation et à l'accompagnement des demandeurs d'emploi, ainsi que des organismes chargés de l'insertion par l'activité économique, enfin des entreprises de travail temporaire, des agences de placement privées.

Les organismes d'accompagnement à la recherche d'emploi sont Pôle emploi, organisme de référence, les Missions locales qui accueillent les jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire, à la recherche d'une formation ou d'un emploi ; les Maisons de l'emploi qui regroupent en un lieu unique les principaux partenaires qui travaillent dans les domaines de l'emploi, de l'insertion professionnelle et du développement économique, les Chambres consulaires, l'Association pour l'emploi des cadres (Apec), l'Association pour l'emploi des cadres ingénieurs et techniciens dans l'agriculture et l'agroalimentaire (Apecita), chargée du placement et du reclassement des cadres, ingénieurs et techniciens du secteur agricole, agroalimentaire et environnement. Enfin, les Chambres de métiers et de l'artisanat (CMA), qui accompagnent les artisans ; les Chambres de commerce et de l'industrie (CCI), pouvant accompagner les porteurs de projet de création ou de reprise d'entreprise, former des demandeurs d'emploi ; les associations d'aide aux demandeurs d'emploi, les Directions ou Maison de l'orientation et de l'insertion professionnelle (DOIP ou MOIP) sont des services universitaires préparant et favorisant l'insertion professionnelle des étudiants ; les Réseau Information Jeunesse, les CIDFF (Centres d'information sur les droits des femmes et des familles). L'Association pour la gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées (Agefiph), Cap emploi accompagnent les personnes en situation de handicap

49- Le GERMI, association d'entraide créée par des personnes domiciliées

Au fil des rencontres informelles, les sdf de Saint-Denis ont décidé de créer un groupe d'entraide et d'insertion, le GERMI, sous notre impulsion et celle du Président élu (Alex). La ville a mis à disposition une salle de réunion, mais elle n'a pas donné suite à la requête du groupe, qui avait besoin d'un garant pour décrocher un bail dans le cadre d'un projet de co-location d'un pavillon solidaire d'accueil et d'hébergement.

51- Le refus de la stigmatisation, une des causes du non-recours aux droits

Le non-recours aux droits est lié au manque d'information, à la complexité des circuits administratifs, au refus d'être stigmatisés, du fait d'un ciblage par publics. Par exemple, les centres d'hébergements pour femmes seules, pour hommes seuls, pour sortants de prison, pour femmes victimes de violence, etc.

Selon la DRESS : « À partir des années 1970, avec le ralentissement économique, l'évolution du système de protection sociale se fait davantage selon une logique de *ciblage, des filets de sécurité* réservés aux personnes les plus démunies sont mis en place, comme le revenu minimum d'insertion en 1988 ou la couverture maladie universelle, de base et complémentaire, en 1999. Cette tendance au ciblage *“sur les personnes qui en ont le plus besoin”* s'accompagne d'une complexité croissante, à la fois de la législation sociale et de sa mise en application, rendant, paradoxalement, l'accès aux aides plus difficile, notamment pour les plus démunis. Certaines prestations peuvent, par ailleurs, engendrer des processus de stigmatisation, leur bénéfice se muant en une “désignation” ou en un “statut d'assisté”.

53- Note sur la loi Notre

Selon des députés : « Alors que la fusion de régions devait engendrer des économies d'échelle, elle a, au contraire, entraîné des coûts directs (de déplacement par exemple) et des coûts indirects (coûts de coordination des agents publics, etc.). Cette réorganisation a, par ailleurs, accru le sentiment de mise à distance avec l'élargissement de la maille territoriale et un accès aux services publics plus hétérogène. La loi Notre visait une spécialisation des différentes catégories de collectivités et le transfert par «blocs de compétences». Cette approche nie cependant la réalité de l'action locale, qui

implique des interventions conjointes des différentes collectivités. Finalement, la nouvelle répartition des compétences est source de nombreuses difficultés pour les collectivités territoriales, en raison de sa rigidité et de l'impossibilité de délimiter clairement des champs de compétences exclusives. » Le rapport présente vingt propositions, en vue d'alimenter le futur projet de loi de décentralisation

54- Diagnostic des territoires Bergeracois et Tarbais

Acteurs associés aux ateliers de réflexion collective sur la proposition de plateforme locale DEL

ETUDE DEPARTEMENT 65 : SERVICES DEPARTEMENT
(INSERTION LOGEMENT-
DIRECTION SOLIDARITE-
MAISONS DES SOLIDARITES-
GROUPE RESSOURCE) ;
ARS - DDCSPP- CAF- ICF -CCAS
TARBES - GIP POLITIQUE VILLE

ETUDE VILLE BERGERAC : PREFECTURE- CAB-DCSPP- ASD-
CIDFF-VILLE- MAIRE ADJOINTS
HABITAT-EMPLOI POLITIQUE
VILLE -CCAS-COMITE CITOYEN –
CAF- ADIL 24 --L'ATELIER -CHRS
BETHANIE- ACCUEIL DE JOUR-
SEM URBALYS-MISSION LOCALE-
POLE EMPLOI- RETRAVAILLER
SUD OUEST--BASE- MDE»-
CENTRES SOCIAUX- QUESTION
DE CULTURE

DEPARTEMENT 65	DEPARTEMENT 65	VILLE BERGERAC	VILLE BERGERAC
EMPLOI	LOGEMENT	EMPLOI	LOGEMENT
DIRECCTE	CATLP PNRU	VILLE	PREFECTURE
PE	ADIL	POLE EMPLOI	CIDFF DCSPPP
MISSIONLOCALE	ACTION LOGE-	MISSION LOCALE	CAB-
ACCOR	MENT	ASD	VILLE-CCASCOMITE
CITE EMPLOI	CSFF	MANPOWER	CITOYEN
AFPA	UDAF	ADECCO	SEM URBALYS
CITE EMPLOI	FJT	BASE-RETRAVAILLER	CAF
BIGORRE INTERIM	ENTRAIDE SERVICE	GEIC	ADIL 24
	OPH		L'ATELIER-CHRS ...
	SAGV		BETHANIE
	LOUER MALIN		ACCUEIL DE JOUR -
	PROMOLOGIS		
	SEMI		
	ASSOCIATION		
	ALBERT		
	PEYRIGUERE		

Point de méthode

Pour saisir le point de vue des DEL au sujet de cette idée de plateforme, une grille d'entretien permet de résumer leurs situations personnelles et leurs besoins sociaux. Des questions leurs sont posées : « Où vivez-vous ? Avec qui ? Depuis quand ? De quoi vivez-vous ? Que faites-vous ? Que souhaitez-vous en termes d'activités, de travail, d'emploi, de lieux et de modes de vie ? Êtes-vous aidés par des services, des référents ? »

La grille d'entretien, avec les professionnels associés aux enquêtes, pose une question phare, qui suscite des relances (entretien semi-directif) : « Cette idée de Plateforme est-elle

nouvelle, présente-t-elle un intérêt pour vous, vos publics, quelle serait sa faisabilité, ses limites ? »

Corpus de données diversifié (Documents, entretiens individuels, collectifs)

Nous avons réalisé, au cours des cinq dernières années, des enquêtes de collecte de points de vue au sujet de cette idée de plateforme DEL :

- une cinquantaine d'entretiens avec des DEL de Saint-Denis, de Bergerac, de Tarbes ;
- une vingtaine d'entretiens individuels avec des acteurs de territoire. Nous avons animé six ateliers de réflexion collective à la salle de l'hôtel de Ville de Bergerac en 2019, trois à Tarbes.

Enfin, nous avons étudié des documents divers pour tenter de quantifier la population DEL, tels que des fichiers des personnes domiciliées au CCAS, indiquant les noms et situations administratives, les statuts sociaux ; des bilans et diagnostics de territoires, communiqués par les services de la politique de la ville de Bergerac, le Département des Hautes-Pyrénées. Ces diagnostics ont permis de saisir les problématiques d'emploi et de logement.

66- Données chiffrées sur l'accès au logement social

Sources documentaires :

- Rapport inter-associatif sur les difficultés d'accès au parc social des ménages à faibles ressources juin 2020 ;
- Étude avec la DREAL Occitanie (analyse des données du SNE).

Résumé

Si des chômeurs, des allocataires du RSA, des personnes vivant des minimas sociaux, peuvent obtenir un logement social, les commissions d'attribution privilégient les demandeurs qui ont des ressources plus élevées. Les personnes seules, sans enfants, en situation de pauvreté, sont désavantagées.

Notre étude sur l'accès au logement social en Occitanie (Focus sur le SNE 2019-2021) confirme que les attributions de logements sociaux profitent davantage aux personnes déjà logées dans le parc social (mutation au sein du parc). Par ailleurs, des travailleurs pauvres, des artisans, des indépendants en cessation d'activité, se retrouvant en quête de relogement, ne déposent pas systématiquement de demandes de logement social.

Ce constat tend à confirmer que, du point de vue des bailleurs sociaux, les indépendants ne présentent pas de garanties suffisantes, ils pourraient être discriminés ?

Les plus en difficulté peinent à revendiquer leurs droits opposables au logement social s'ils ne sont pas soutenus par des professionnels du monde associatif de l'hébergement, par exemple, qui siègent parfois en commissions. Les commissions Dalo ne permettent pas d'inverser la logique de la discrimination des bas revenus. Ancien membre de la commission en Seine-Saint-Denis, nous avions alerté sur ce paradoxe, lors d'une séance, où une jeune fonctionnaire vivant dans le privé avait été reconnue prioritaire pour un logement social au détriment de familles nombreuses entassées dans des taudis. Le préfet Délégué à l'Égalité des chances, présent ce jour-là, s'était indigné de la discrimination des plus en difficulté (Journal d'enquête d'une chargée de mission à la DDAS de Seine-Saint-Denis 2010, non publié).

Les plus en difficulté de logement ignorent souvent les conditions d'accès à une demande de logement social, ils ne se pensent pas éligibles.

84- Note Démarche d'évaluation

La démarche s'organise autour d'une batterie de questions :

- En quoi un processus de décloisonnement favorise-t-il la mobilité résidentielle professionnelle des chômeurs ?
- En quoi l'articulation du contrat de travail et du bail est-elle opérationnelle ?
- Comment se construit la relation triangulaire inédite entre des employeurs, des bailleurs, des DEL ?
- La Plateforme locale Emploi-Logement est-elle le maillon manquant pour les partenaires de l'insertion ?
- Le lien en présentiel dans un contexte de plateformes numériques et de crise, aussi du lien social, est-il pertinent ?
- En quoi cette action contribue-t-elle aux débats de société sur les questions sociales : l'insertion professionnelle, la mobilité résidentielle, les évolutions sur les manières d'habiter, les politiques publiques, les méthodes du travail social ?

Les indicateurs de réussite

Il s'agit de réduire le nombre de personnes inscrites comme demandeurs emploi-logement sur le territoire.

Au préalable, il convient de réaliser une enquête locale sur la population « DEL » pour saisir ses caractéristiques socio-démographiques, ses souhaits et contraintes de mobilité résidentielle professionnelle, incluant sa motivation pour intégrer une cohorte de volontaires. En clair, vérifier que cette proposition de Plateforme a son public. Cette enquête s'appuie sur les constats

premiers que les DEL de Saint-Denis, de Bergerac, de Tarbes, forment une population hétérogène et qu'il est impossible de dresser un portrait-robot.

Enfin la création de la Plateforme locale est en soi une tentative de dépasser les clivages. La phase d'expérimentation implique une évaluation en continu, afin de quantifier l'impact global :

- La réduction du coût financier, social, de santé de l'exclusion à l'échelle du territoire ;
- Le nombre de DEL en activité, relogés satisfaits ;
- La diminution du nombre d'emplois et de logements vacants ;
- La diminution du nombre de demandes d'aide sociale ;
- La validation de l'outil Plateforme par les acteurs de territoire ;
- La poursuite de l'expérimentation à plus grande échelle (cohorte, périmètre d'action) n'exclut pas de réfléchir à la création de passerelles à envisager avec d'autres expérimentations locales (Territoires Zéro chômeurs).

Mesurer la Plus-value pour les DEL, les employeurs, les bailleurs, les partenaires sociaux :

- Les DEL disposent-ils d'un nouveau levier pour renforcer leur employabilité, le logement étant un déterminant de l'employabilité ?
- Ont-ils renforcé leur solvabilité par le revenu du travail comme garantie financière ?
- Cette sécurisation des parcours d'insertion a-t-elle contribué à faire évoluer le regard sur une population, trop souvent perçue

inemployable, non autonome, précaire ; déconstruit une vision négative, réductrice⁸⁷, les préjugés sur l'insolvabilité des bas revenus ?

- En quoi le volet innovant est-il pertinent ?
- La critique sur l'approche « par étape » jugée obsolète est-elle relativisée, ou confirmée : les personnes sont-elles finalement en capacité de se mobiliser conjointement sur un nouvel emploi et un nouveau lieu de vie ?
- Les acteurs du lien Emploi et Logement (se) sont-ils associés ?⁸⁸

56- Note Rapport inter-associatif et constats de nos enquêtes de territoire. **Extrait du Rapport inter-associatif sur les difficultés d'accès au parc social des ménages à faibles ressources juin 2020**

Cette recherche a été lancée à l'initiative d'un groupement de six associations de solidarité pour le logement : le Secours Catholique, ATD Quart Monde, Habitat et Humanisme, la Fondation Abbé Pierre, l'Association DALO, Solidarités nouvelles pour le logement. Le constat fait par ces associations est que, faute de ressources suffisantes, des ménages sont aujourd'hui exclus du logement social. Ces ménages sont contraints d'assumer des taux d'effort considérables dans le parc privé ou de rester bloqués dans le circuit de l'hébergement (ONPES, 2018). Faute de ressources suffisantes, des ménages sont aujourd'hui exclus du logement social. Une telle situation

87. Les travaux manquent sur le phénomène de discrimination des bas revenus sur le marché locatif. Nous avions démontré dans une étude locale que des populations au RMI n'étaient pas plus endettées que des salariés, mais cette étude n'a pas été publiée (Rosny Insertoit 2010).

88. Au sujet des discriminations, voir les travaux sur le site du Défenseur Des Droits 95. On rappellera ici que des pratiques se développent pour penser ce lien pour les chômeurs, pour les jeunes précaires mais ces pratiques d'articulations sont peu visibles. Comment les observateurs des politiques publiques évaluent-ils cette action ? Le Dispositif Émile est peu connu et les missions locales butent sur des difficultés diverses.

est en contradiction flagrante avec l'affirmation, par la loi, du droit au logement. Elle résulte de l'organisation d'un système économique, politique, juridique et financier, qui exclut de fait, pour cause de ressources insuffisantes, des catégories entières de la population. Jusqu'à un certain niveau de ressources, les chances de succès de la demande augmentent lorsque les ressources des demandeurs augmentent. Alors que le parc social a vocation à corriger les phénomènes d'exclusion du marché du logement, ce dysfonctionnement dans le système d'attribution est causé simultanément par un effet structurel, lié à la répartition de l'offre et aux niveaux des loyers des logements sociaux, et par les pratiques des acteurs du système d'attribution. L'analyse des difficultés rencontrées par les demandeurs à faibles ressources pour accéder au logement social confirme l'existence de processus d'exclusion d'une partie d'entre eux lors de la désignation des candidats à la commission d'attribution et au moment de l'attribution du logement.

Glossaire Acteurs et dispositifs du logement et de l'emploi :

ACD :	Accord Collectif Départemental
ACCOR :	Groupe hôtelier
AFPA :	Agence pour la Formation professionnelle des Adultes
ARS :	Agence Régionale Santé Habitat insalubre
BIJ :	Bureau Information Jeunesse
CD :	Conseil Départemental
CIL :	Conférence Intercommunale du Logement
CIA :	Conférence d'Attribution
CRHH :	Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement
CIDFF :	Centre d'Information sur les Droits des Femmes et de la Famille

CLLAJ :	Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes
DDCSP :	Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations
DIRECCTE :	Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi
FFB :	Fédération Française du Bâtiment
IAE :	Insertion par l'Activité Économique
MDS :	Maison Départementale de la Solidarité
MEDEF :	Mouvement des Entreprises De France
NPNRU :	Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain
OPH :	Office Publique de l'Habitat
SPE :	Service Public de l'Emploi
TLP :	Communauté d'agglomérations « Tarbes-Lourdes-Pyrénées »
UIMM 65 :	Union des Industries et Métiers de la Métallurgie
ODPH 65 :	Observatoire Départemental Partenarial de l'Habitat 65
PDALHPD :	Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées
PNRU :	Programme National pour la Rénovation Urbaine
POV :	Politique de la Ville
SAGV :	Société Association des Gens du Voyage

Note Extrait chapitre d'ouvrage Claire Levy-Vroelant, Emploi et logement

Le sens du contrat d'insertion, un chapitre de l'ouvrage Population et travail (Actes du colloque de Aveiro, 2006) : « Il est clair que les deux domaines majeurs dans lesquels le législateur est intervenu massivement depuis une vingtaine d'années en France sont l'emploi et le logement. En effet, dans ces deux sphères, on note la mise en place de statuts temporaires et dérogatoires au droit commun : la prolifération de contrats temporaires ou réservés à certaines catégories de population dans le champ du travail semble se faire parallèlement à la multiplication des logements et des hébergements temporaires. Or, ces formes précaires peuvent être l'objet d'appréciations très différentes, selon qu'on les considère comme des étapes dans un parcours d'insertion ou comme des palliatifs à la pénurie de logements ou d'emplois ordinaires. Alors que les pouvoirs publics favorisent le développement de ces statuts précaires ou temporaires, des observateurs signalent que leur banalisation entraîne une remise en cause des protections offertes par le secteur ordinaire. Par ailleurs, ces formes "non ordinaires", qu'il s'agisse de contrats aidés (travail) ou d'hébergement temporaire (logement), représentent un coût important pour la collectivité (avantages fiscaux, aides directes). Pourtant, les contrats de travail à durée indéterminée commencent à apparaître, dans certains discours, comme des priviléges d'un autre temps, tandis que le régime des baux de droit commun, avec le droit au maintien dans les lieux qu'il entraîne pour le locataire, est également la cible de certains groupes d'intérêt. »

En application de la loi du 11 mars 1957,
il est interdit de reproduire intégralement
ou partiellement le présent ouvrage,
sous quelque support que ce soit, sans autorisation
de l'éditeur ou du Centre français d'exploitation
du droit de copie, 20 rue des Grands Augustins,
75006 Paris.

© Éditions Marie B

ISBN 978-2-49276-318-2

Achevé d'imprimé en septembre 2022 par La Manufacture

Dépôt légal : octobre 2022